

---

## RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

---

## Liste par ministère ou organisme

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Ministère de l'Environnement	Direction des politiques de l'eau, Service des eaux industrielles	Jean Jobidon	17 février 2011	2 pages.
2.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction de la protection de la santé publique	Guy Sanjaçon	29 avril 2011	4 pages.
3.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction de la protection de la santé publique	Guy Sanjaçon	13 septembre 2010	6 pages.
4.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Guy Sanjaçon	18 février 2011	3 pages.
5.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Guy Sanjaçon	20 octobre 2010	1 page.
6.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale du Saguenay – Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord	Réal Delisle	15 octobre 2010	1 page.
7.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale du Saguenay – Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord	Réal Delisle	27 août 2010	1 page.
8.	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Lison Rhéaume	22 février 2011	1 page.
9.	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Lison Rhéaume	23 septembre 2010	1 page.
10.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'environnement et de la coordination	Marcel Grenier	14 septembre 2010	1 page.
11.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction des affaires régionales du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Carl Tremblay	21 février 2011	2 pages.
12.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Bureau des changements climatiques	Guylaine Bouchard	21 février 2011	2 pages.

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
13.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Bureau des changements climatiques	Jean-Pierre Roy	24 septembre 2010	1 page.
14.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Bureau des changements climatiques	Jean-Pierre Roy	2 septembre 2010	1 page.
15.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des évaluations environnementales	Michel Duquette	18 février 2011	2 pages.
16.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des évaluations environnementales	Michel Duquette	28 septembre 2010	3 pages.
17.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des évaluations environnementales	Élizabeth Rainville	17 septembre 2010	1 page.
18.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés	Benoit Nadeau	21 février 2011	1 page.
19.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Division PRRI	Luc Jauron	31 janvier 2011	1 page.
20.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Division PRRI	Luc Jauron	13 septembre 2010	2 pages.
21.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Service des lieux contaminés et des matières dangereuses	Luc Bonneau	15 février 2011	1 page.
22.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Service des lieux contaminés et des matières dangereuses	Luc Bonneau	30 septembre 2010	1 page.
23.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Service des matières résiduelles	Mario Bérubé	9 février 2011	2 pages.
24.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Service des matières résiduelles	Lucie Bouchard	10 septembre 2010	3 pages.
25.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de l'eau	Claire Michaud	25 août 2010	2 pages.

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
26.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de l'eau, Service des eaux industrielles	Jean Jobidon	8 septembre 2010	3 pages.
27.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Michel Goulet	3 mars 2011	4 pages.
28.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Michel Goulet	24 février 2011	3 pages.
29.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Mario Dessureault	7 octobre 2010	4 pages.
30.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Michel Goulet	29 septembre 2010	6 pages.
31.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du secteur agricole et des pesticides	Denis Lapointe	20 août 2010	1 page.
32.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises	Yves Grimard	20 avril 2011	2 pages.
33.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises	Yves Grimard	1 <sup>er</sup> mars 2011	3 pages.
34.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises	Yves Grimard	15 février 2011	2 pages.
35.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises	Yves Grimard	21 septembre 2010	4 pages.
36.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises	Yves Grimard	14 septembre 2010	3 pages.
37.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises, qualité de l'air	Yvon Couture	20 septembre 2010	1 page.
38.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Gina Simard	27 avril 2011	4 pages.

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
39.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Gina Simard	17 février 2011	1 page.
40.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Gina Simard	8 septembre 2010	2 pages.
41.	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Dominique Teufel	18 novembre 2009	1 page.



**DESTINATAIRE :** Direction des évaluations environnementales  
Service des projets industriels et en milieu nordique

**EXPÉDITEUR :** Service des eaux industrielles

**DATE :** Le 17 février 2011

**OBJET :** **Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine  
Fibrek S.E.N.C. de Saint-Félicien (anciennement SFK Pâtes S.E.N.C.)**  
**Réponses aux questions et aux commentaires du MDDEP**

V/Réf. : 3211-12-161  
N/Réf. : SEI-4462

---

## 1. OBJET DE LA DEMANDE

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, l'entreprise Fibrek S.E.N.C. (anciennement SFK Pâte S.E.N.C.) a transmis des réponses aux questions et commentaires du MDDEP concernant leur rapport initial d'étude d'impact.

Le Service des projets industriels et en milieu nordique de la Direction des évaluations environnementales (DÉE) sollicite la collaboration du Service des eaux industrielles (SEI) afin d'évaluer si ces réponses, présentées par Fibrek S.E.N.C. en décembre 2010, sont satisfaisantes et valables.

## 2. ANALYSE

Les réponses aux questions 9, 14 et 24 du rapport concernent les champs de compétence du SEI, c'est-à-dire la gestion et le suivi des eaux de procédé et pluviales ainsi que l'aménagement des aires de stockage et d'entreposage.

**Question 9** Des précisions sont demandées sur les trois scénarios de rejet (rejet des eaux de refroidissement en amont ou en aval du système de traitement biologique, rejet final à la rivière Ashuapmushuan, ou encore, à la rivière Mistassini)

La réponse fournie est satisfaisante et elle était déjà connue du SEI (ce n'est pas une question du SEI). L'explication des scénarios de gestion est conforme à l'attestation d'assainissement datée du 9 décembre 2008 (Partie II, Eaux usées, p. 1 de 15, tableau, points de rejet 1-EF et 61-EF).

Ces scénarios ne sont pas reliés au projet d'augmentation du potentiel de cogénération. Il est même envisagé que la conduite d'effluent final (1-EF) de 14 km se rejetant dans la rivière Mistassini soit éventuellement démantelée.

**Question 14** Des précisions sont demandées sur le mode de gestion des cendres.

La réponse fournie est satisfaisante. En vertu de son attestation d'assainissement, l'établissement n'a pas d'exigence spécifique en ce qui concerne le développement d'avenues de valorisation. De plus, toutes les dispositions du Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers (RFPP) sont respectées.

**Question 22** Des précisions sont demandées sur le mode de gestion des rebuts de matériaux de construction.

En regard des dispositions du RFPP, la procédure de gestion des matières résiduelles de la fabrique, qui sera proposée aux sous-traitants par les responsables de la fabrique, est convenable.

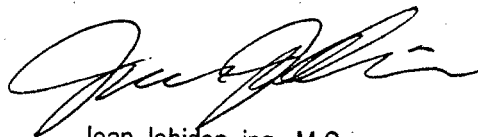
**Question 24** Des précisions sont demandées sur la gestion des eaux de drainage de l'aire de stockage de la biomasse.

La réponse fournie est satisfaisante. Dans le cadre de l'attestation d'assainissement (Partie II, Eaux usées, p. 15 de 15) une étude sera réalisée précisément sur cette problématique.

### 3. RECOMMANDATIONS

Conséquemment, le SEI considère que les réponses fournies par Fibrek S.E.N.C. sont satisfaisantes et valables.

JJ/hl



Jean Jobidon, ing., M.Sc.  
Service des eaux industrielles

## Rainville, Élizabeth

---

**De:** Liz.Bussieres@msss.gouv.qc.ca de la part de Guy.Sanfacon@msss.gouv.qc.ca  
**Envoyé:** 29 avril 2011 16:00  
**À:** Coulombe, Jean-François  
**Cc:** Rainville, Élizabeth  
**Objet:** 3211-12-161 Usine de St-Félicien de SFK Pâte SENC  
**Importance:** Haute

Bonjour,

Voici notre avis quant à la recevabilité de la 2e série de réponses du promoteur concernant le projet ci-haut mentionné. Le tout a été rédigé en collaboration avec la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay - Lac-Saint-Jean, dont vous trouverez également les commentaires.

## Guy Sanfaçon, Ph.D.

### **Guy Sanfaçon, Ph.D.**

Pharmacologue-Toxicologue  
Coordonnateur de l'Unité de santé environnementale  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Direction de la protection de la santé publique  
1075, chemin Ste-Foy, 11e étage  
Québec (Québec) G1S 2M1  
☎ (418) 266-6741  
☎ (418) 266-6708  
✉ [guy.sanfacon@msss.gouv.qc.ca](mailto:guy.sanfacon@msss.gouv.qc.ca)  
<http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?accueil>



Québec, le 29 avril 2011

Monsieur Jean-François Coulombe  
Chef du Service des projets industriels et  
en milieu nordique  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien de  
SFK Pâte SENC (3211-12-161)**

---

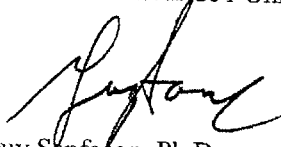
Monsieur,

En réponse à votre lettre du 30 mars dernier, voici notre avis concernant la recevabilité de la 2<sup>e</sup> série de réponses aux questions et commentaires adressés à l'initiateur du projet ci-haut mentionné. Le tout a été préparé en collaboration avec la Direction de santé publique (DSP) de l'Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay - Lac-Saint-Jean, dont vous trouverez les commentaires en pièce jointe.

D'un point de vue de santé publique, nous jugeons que le projet est recevable. Toutefois, nous aimerions que vous considériez les commentaires de la DSP du Saguenay - Lac-Saint-Jean, qui concernent l'hydrogéologie, la toxicité des poissons et les risques à la sécurité.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le coordonnateur de l'Unité de santé environnementale,



Guy Sanfaçon, Ph.D  
Pharmacologue-Toxicologue

GS/LL/lb

p. j.

Saguenay, 29 avril 2011

**Guy Sanfaçon, Ph.D.**

Pharmacologue-Toxicologue  
Coordonnateur de l'Unité de santé environnementale  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Direction de la protection de la santé publique  
1075, chemin Ste-Foy, 11<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

**Objet : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien de SFK  
Pâte S.e.n.c. (3211-12-161)**

---

Monsieur Sanfaçon

Nous avons pris connaissance des documents suivants :

- Deuxième série de questions et commentaires concernant le projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de SFK Pâte S.e.n.c. de Saint-Félicien (dossier 3211-12-161).
- Suivi plan d'action eau souterraine, réunion avec MDDEP, mars 2011.
- Rapport d'interprétation du 5<sup>e</sup> cycle des ESEE de la fabrique SFK Pâte, Janvier 2009, no. réf. T-111721.
- Évaluation du plan d'étude du suivi des effets sur l'environnement. Cycle 5 Environnement Canada, Région Québec, Août 2008, no. dossier 4237-37/D 279-1.

Voici nos commentaires :

■ Qc-A6 – Hydrogéologie

Nous suggérons d'ajouter au plan d'action un suivi de la qualité de l'eau souterraine des puits privés et d'informer la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac St-Jean des résultats.

■ Qc-A7 – Toxicité des poissons

Environnement Canada propose de suivre les bioessais de toxicité létale avec la truite arc-en-ciel et *Daphnia magna* dans le 5<sup>e</sup> cycle des ESEE. La Direction de santé publique devrait être informée par Fibex des résultats de ce programme de suivi sur la toxicité des poissons.

- Qc-34 – Risques à la sécurité

Le rayon d'impact de surpression à PSI 1 atteint 130m ( $\pm$  422 pi.) à l'annexe Qc-34 selon l'évaluation de M. Lacoursière, ingénieur. Le plan de la page 8, du document cité en rubrique, présente des rayons de surpression jusqu'à 300 pi. Il faudrait illustrer dans ce plan l'ensemble de la zone de surpression de PSI 1 qui semble inclure les réservoirs de CLO<sub>2</sub>.

À cette étape des évaluations, l'étude d'impact peut être considérée recevable d'un point de vue de santé publique.

Veuillez recevoir, Monsieur Sanfaçon, l'expression de mes sentiments distingués.

LU ET APPROUVÉ PAR

Dr Léon Larouche  
Médecin-conseil en santé environnementale  
Coordonnateur de l'équipe  
Analysé par Dr Benoît Girard pour l'équipe de santé environnementale

LL/jl

c.c. Dr Donald Aubin, directeur de la santé publique

**Rainville, Élizabeth**

---

**De:** Guy.Sanfacon@msss.gouv.qc.ca

**Envoyé:** 13 septembre 2010 17:09

**À:** jean-françois.coulombe@mddep.gouv.qc.ca; Rainville, Élizabeth

**Cc:** leon.larouche@ssss.gouv.qc.ca

**Objet:** 3211-12-161 Augmentation potentiel de cogénération Usine Saint-Félicien

Bonjour M. Coulombe ,

En réponse à votre demande du 13 août 2010 concernant l'avis de recevabilité de l'étude d'impact du projet ci-haut mentionné, nous vous transmettons les commentaires qui ont été rédigés par la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay - Lac-Saint-Jean.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Guy Sanfaçon, Ph.D.**

**Guy Sanfaçon, Ph.D.**

Pharmacologue-Toxicologue

Coordonnateur de l'Unité de santé environnementale

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Direction de la protection de la santé publique

1075, chemin Ste-Foy, 11e étage

Québec (Québec) G1S 2M1

☎ (418) 266-6741

📠 (418) 266-6708

✉ guy.sanfacon@msss.gouv.qc.ca

<http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?accueil>

Direction générale  
de la santé publique

Québec, le 13 septembre 2010

Monsieur Jean-François Coulombe  
Chef du Service des projets industriels et  
en milieu nordique  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien de  
SFK Pâte SENC (3211-12-161)**

---

Monsieur,

En réponse à votre demande en date du 13 août dernier relativement à l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact ci-haut mentionnée et en collaboration avec la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay - Lac-Saint-Jean, nous considérons que l'étude d'impact est non recevable dans sa forme actuelle.

En effet, plusieurs éléments liés au suivi environnemental et au transport, à la qualité de l'air et de l'eau ainsi que la disponibilité de la biomasse devront être réexaminés pour que ce projet soit jugé recevable. De plus, le promoteur devra tenir compte des autres commentaires de la DSP afin de bonifier l'étude d'impact de son projet.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Guy Sanfaçon, Ph.D  
Pharmacologue-Toxicologue  
Coordonnateur de l'Unité de santé environnementale

GS/LL/lb

p. j.

## ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de SKF Pâte à St-Félicien  
Projet 3211-12-161

---

### COMMENTAIRES

#### 1. Mise en contexte du projet

##### 1.2 Politique environnementale et actions concrètes

- ◆ Est-ce que la chaîne de traçabilité du Program for the Endorsement of Forest Certification (PEFC) et du Forest Stewardship Council (FSC) comprend la biomasse des fournisseurs liés par ententes contractuelles?
- ◆ Comment l'initiateur peut-il s'assurer du mode d'exploitation durable de la forêt par ces fournisseurs?
- ◆ Est-ce que l'initiateur vérifie certaines caractéristiques de la matière première constituant la biomasse forestière ainsi que sa provenance?
- ◆ Comment est gérée la chaîne de traçabilité?

##### 1.3.3 Contexte d'insertion

Selon la directive du MDDEP, l'initiateur doit démontrer l'intégration du développement durable à la conception du projet. L'initiateur pourrait-il élaborer d'un point de vue environnemental et de développement durable sur sa justification de répondre à l'appel d'offre d'Hydro-Québec ou d'élaborer sur le choix d'Hydro-Québec d'augmenter le potentiel de cogénération à la biomasse?

Comment le présent projet s'inscrit-il dans une politique de développement durable et de pérennité de la filière forestière?

#### 2. Description du projet

##### 2.1 Installations existantes

La puissance actuelle de 27MW couvre les besoins de l'usine et de ses installations et l'électricité excédentaire est vendue à Hydro-Québec. Au cours des dix dernières années, quelle proportion (annuellement) de la production a été excédentaire?

### **2.1.1 Approvisionnement, transport et entreposage de la biomasse**

- ◆ Peut-on définir les caractéristiques de la biomasse utilisée ou expliquer ce que peuvent constituer les écorces?
  - Est-ce que ça comprend aussi des résidus forestiers?
  - Qu'est-ce qui explique la grande variabilité dans les taux d'humidité?
  - Peut-on diminuer l'usage des huiles?
- ◆ Le transport pourrait-il se faire par voie ferrée?

### **2.1.4 Émissions atmosphériques**

Le tableau 2.3 démontre des émissions non négligeables de furannes et dioxines aux quatre cheminées. Puisqu'il s'agit de substances bioaccumulables et persistantes dans l'environnement, l'initiateur a-t-il fait et entend-t-il faire une surveillance environnementale autre que les émissions atmosphériques (eau, air, sol, chaîne alimentaire)?

### **2.1.5 Rejets solides**

Au tableau 2.5, comment expliquer le plus faible taux de valorisation en 2006 et 2009?

### **2.2 Caractéristiques du projet proposé**

Étant donné que l'essentiel des informations est tiré de l'étude de faisabilité de KSH Solution Inc. (2009), le document pourrait-il être rendu disponible dans son ensemble par l'initiateur?

### **2.2.6 Approvisionnement, transport et entreposage de la biomasse**

#### **2.2.6.1 Approvisionnement**

L'initiateur devrait faire la démonstration de la disponibilité de la biomasse forestière régionale et faire la mise à jour en raison de la fermeture récente d'usines de pâtes et papier et de scieries.

## **3. Description du milieu récepteur**

### **3.2.4 Hydrogéologie**

Deux secteurs de captage d'eau souterraine de consommation sont connus à moins d'un kilomètre de l'usine. Est-ce que l'initiateur a fait, dans le passé, le suivi environnemental de ces sources d'approvisionnement en eau potable?

- ◆ Quelles sont les populations exposées?

### 3.2.6 Qualité des eaux de surface et des sédiments

- ♦ L'initiateur pourrait-il produire l'étude complète de Genivar 2009 sur la rivière Mistassini?
- ♦ Quelles sont les concentrations de phosphore à proximité de l'émissaire?
- ♦ Quelles sont les valeurs de dureté, d'azote total et de carbone organique total (COT)?

### 3.2.7 Qualité de l'air

La dispersion des émissions atmosphériques a été étudiée à partir du modèle AERMOD dont les intrants sont basés sur des données de référence régionales du MDDEP. Est-ce qu'il y a absence de données sur la qualité de l'air dans la zone d'influence de l'usine SKF Pâte? Ne serait-il pas prudent de modéliser à partir de données locales?

Aux cartes 4.1 et 4.2, pourquoi ne pas faire apparaître les milieux récepteurs particuliers (chalets, résidences, camping de la Chûte-à-l'Ours)?

Aux cartes de l'annexe 2, présentées en différentes échelles, pourquoi ne pas faire apparaître les isocontours dans les terrains de l'entreprise ainsi que les milieux récepteurs particuliers (chalets, résidences, camping de la Chûte-à-l'Ours)?

Nous remarquons aussi que l'étude ne relate pas la question des émissions de métaux lourds.

#### 3.3.4.2 Activité économique régionale et locale

L'initiateur dresse un tableau sombre de la filière forestière régionale et soulève certaines menaces sur l'approvisionnement en biomasse forestière. Est-ce que les impacts économiques du projet sont assurés? Et comment?

### 3.4.6 Équipement et infrastructures

#### 3.4.6.1 Réseau de transport

Est-ce que l'initiateur pourrait décrire le potentiel du réseau ferroviaire local?



## 4.2.2 Qualité de l'air

### 4.2.2.2 Phase d'exploitation

Le tableau 4.10a démontre des concentrations maximales finales de  $PM_{2.5}$  pour les milieux récepteurs particuliers (chalets, résidences, camping de la Chûte-à-l'Ours) aux  $\frac{2}{3}$  du critère avec une concentration initiale de  $20\mu\text{g}/\text{m}^3$ .

En utilisant la moyenne géométrique des concentrations de  $25.25\mu\text{g}/\text{m}^3$  (Enviromet 2010, p. 24), les concentrations finales s'élèveraient autour de 90 % du critère, et si les valeurs de référence sont sous-estimées, il pourrait alors y avoir dépassement du critère en  $PM_{2.5}$  pour les récepteurs particuliers. Peut-on vraiment conclure que l'impact du projet peut être jugé non significatif?

## 6. Programme de surveillance et de suivi

### 6.2 Suivi environnemental

L'initiateur peut-il porter une plus grande attention à la surveillance environnementale des milieux récepteurs particuliers (chalets, résidences, camping de la Chûte-à-l'Ours), plus spécifiquement pour les concentrations de particules fines  $PM_{2.5}$  dans l'air ambiant et les retombées atmosphériques de substances toxiques, persistantes et bioaccumulables (B(a)p, furannes et dioxines)?

Produit par Benoît Girard  
Médecin-conseil en santé environnementale  
en collaboration avec l'équipe de santé environnementale  
Direction de santé publique  
Agence de la santé et des services sociaux  
du Saguenay-Lac-Saint-Jean



Direction générale  
de la santé publique

Québec, le 18 février 2011

Monsieur Jean-François Coulombe  
Chef du Service des projets industriels et  
en milieu nordique  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien de  
SFK Pâte SENC (3211-12-161)**

Monsieur,

Comme demandé dans votre lettre du 24 janvier dernier, voici notre avis concernant la recevabilité des réponses et commentaires du promoteur de l'étude d'impact ci-haut mentionnée. Le tout a été préparé en collaboration avec la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Compte tenu des questions qui demeurent sans réponses, nous jugeons que cette étude n'est pas recevable d'un point de vue de santé publique. En effet, nous souhaitons que le promoteur nous fournisse, entre autres, les renseignements suivants :

- la caractérisation du lixiviat et des puits privés pour l'ensemble des contaminants;
- un état de situation complet et détaillé du suivi et du plan d'action de cette contamination;
- l'identification des populations à risque en fonction des diverses conditions climatiques (vent, stabilité, température, direction).

Vous retrouverez toute l'information dans la lettre de la Direction de santé publique du Saguenay – Lac-Saint-Jean jointe à cet envoi.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Guy Sanfaçon, Ph.D  
Pharmacologue-Toxicologue  
Coordonnateur de l'Unité de santé environnementale

GS/LL/lb

p. j.

Saguenay, 16 février 2011

Madame Lucie Laflamme, inf. M.Sc.  
Conseillère en santé environnementale  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Direction de la protection de la santé publique  
1075, chemin Sainte-Foy, 11<sup>e</sup> étage  
Québec (Qc) G1S 2M1

**Objet : Réponses aux questions et commentaires, augmentation du potentiel de cogénération à l'usine  
Fibrex de St-Félicien  
Dossier : 3122-12-161 décembre 2010**

---

Madame,

Nous avons pris connaissance du rapport final cité en rubrique et nous vous soumettons les commentaires suivants.

1.0) Qc 19, section 3.2.4 Hydrogéologie

La Direction de la santé publique apprend dans ce document qu'il y a une contamination de la nappe phréatique en aval des lagunes et que ces contaminants, plus particulièrement le manganèse, ont atteint un des puits privés se trouvant dans ce secteur (cf. Plan No. 7 localisation des puits d'observation de la teneur en manganèse de l'eau souterraine du secteur des lagunes, partie VII, annexe 2, dans l'attestation d'assainissement).

À l'annexe Qc 19, M. François Tremblay de Qualitas fait état de l'avancement des travaux de caractérisation (oct-nov 2010) et ses informations démontrent de toute évidence que cette contamination est toujours en progression. La Direction de la santé publique voudrait obtenir les informations suivantes :

- la caractérisation du lixiviat et des puits privés pour l'ensemble des contaminants;
- un état de situation complet et détaillé du suivi et du plan d'action.

2.0) Annexe Qc-36b, section MMV-02.3 scénarios et MMV-02.3-1

En cas d'explosion du foyer de la chaudière de biomasse, tel qu'il a été démontré à l'annexe Qc-34 dans le rapport d'expertise de M. Jean-Paul Lacoursière, une surpression de 9 psi à une distance de 10 m détruirait l'édifice et des équipements avec potentiel de blessures et de perte de vie. Dans ces conditions, est-ce que les résultats de la simulation du « worst case » sont réellement surestimés?

...2

La distance de propagation pour la limite de toxicité ERPG-2 est estimée à 23 km. Pourrait-on identifier les populations à risque en fonction des diverses conditions climatiques (vent, stabilité, température, direction)?

3.0) La Direction de la santé publique est en attente de l'étude complète de Genivar 2009.

Nous avons revu l'addenda soumis et nous croyons utile de s'attarder aux préoccupations citées ci-dessus.

Veuillez recevoir, Madame Laffamme, nos meilleures salutations.

LU ET APPROUVÉ PAR

Léon Larouche  
Médecin-conseil en santé environnementale  
Coordonnateur d'équipe en santé environnementale

LL/jl

Direction générale  
de la santé publique

Québec, le 20 octobre 2010

Monsieur Jean-François Coulombe  
Chef du Service des projets industriels et  
en milieu nordique  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien de  
SFK Pâte SENC (3211-12-161)**

---

Monsieur,

Comme demandé dans votre lettre du 29 septembre dernier, voici notre réponse concernant la recevabilité du plan des mesures d'urgence de l'étude d'impact ci-haut mentionnée. Le tout a été préparé en collaboration avec la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay — Lac-Saint-Jean.

Compte tenu des informations reçues, nous jugeons l'étude d'impact recevable au niveau du plan des mesures d'urgence. Nous attendons toujours les réponses aux autres questions soulevées dans notre lettre du 29 septembre dernier.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

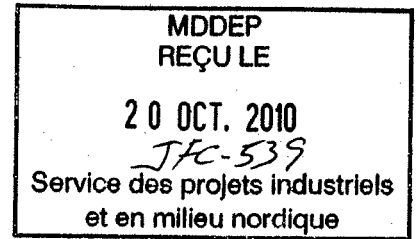


Guy Sanfaçon, Ph.D  
Pharmacologue-Toxicologue  
Coordonnateur de l'Unité de santé environnementale

GS/LL/lb

Direction régionale du Saguenay – Lac-Saint-Jean  
et de la Côte-Nord

Le 15 octobre 2010



**Monsieur Jean-François Coulombe, chef de service**  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Direction des évaluations environnementales  
Service des projets industriels et en milieu nordique  
Édifce Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine  
de Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C.  
Recevabilité finale  
(3211-12-161)**

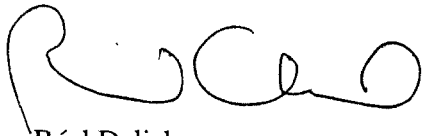
Monsieur,

Conformément à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous soumettons notre commentaire quant à la conformité du plan des mesures d'urgence du promoteur à la directive transmise par votre organisation.

Nous estimons que tous les éléments de la section 5.3 de la directive ont été traités convenablement par l'entreprise dans le document analysé.

Pour toute demande de renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le responsable du dossier des évaluations environnementales à la direction régionale de la sécurité civile du Saguenay – Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, monsieur Pierre Tremblay. Vous pouvez le joindre au numéro 418-695-8484 ou par courriel à [pierre.tremblay5@misp.gouv.qc.ca](mailto:pierre.tremblay5@misp.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Réal Delisle  
Directeur régional

c. c. Madame Francine Belleau, ministère de la Sécurité publique

Direction régionale du Saguenay – Lac-Saint-Jean  
et de la Côte-Nord

Le 27 août 2010

**Monsieur Jean-François Coulombe, chef de service**  
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS  
Direction des évaluations environnementales  
Service des projets industriels en milieu nordique  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de  
Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C.  
Phase 2 – Recevabilité initiale  
(3211-12-161)**

Monsieur,

Conformément à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous soumettons notre commentaire quant à la recevabilité initiale du projet mentionné ci-dessus.

Nous avons pris connaissance du rapport final de l'étude d'impact sur l'environnement que vous nous avez fait parvenir le 13 août 2010. Malgré que nous estimons l'étude d'impact recevable en regard de notre champ de compétence, il nous apparaît important d'obtenir une copie à jour du manuel de mesures d'urgence du promoteur. Cela permettra de nous assurer de sa conformité à la section 5.3 de la directive qui a été transmise au promoteur par votre organisation.

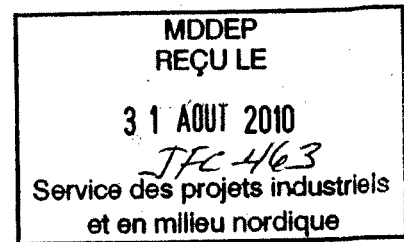
Pour toute demande de renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le responsable du dossier des évaluations environnementales à la Direction régionale de la sécurité civile du Saguenay – Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, M. Pierre Tremblay. Vous pouvez le joindre au numéro de téléphone 418-695-8484 ou par courriel à [pierre.tremblay5@msp.gouv.qc.ca](mailto:pierre.tremblay5@msp.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Réal Delisle  
Directeur régional

c. c. Madame Francine Belleau, ministère de la Sécurité publique



Saguenay, le 22 février 2011

Monsieur Jean-François Coulombe  
Chef du Service des projets industriels et en milieu nordique  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable, de  
l'Environnement et des Parcs  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET : Recevabilité – Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à  
l'usine de Saint-Félicien de SFK Pâte**

---

Monsieur,

Le 24 janvier dernier, vous sollicitiez notre collaboration dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du projet d'agrandissement de l'usine SFK Pâte.

À la suite aux changements apportés, le promoteur nous informe adéquatement sur l'impact du projet notamment des rejets dans les cours d'eau environnants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Lison Rhéaume  
Directrice



Saguenay, le 23 septembre 2010

Monsieur Jean-François Coulombe  
Chef du Service des projets industriels et en milieu nordique  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable, de  
l'Environnement et des Parcs  
675, boul. René-Lévesque Est  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET : Recevabilité – Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à  
l'usine de Saint-Félicien de SFK Pâte**

---

Monsieur,

Le 13 août dernier, vous sollicitiez notre collaboration dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du projet d'agrandissement de l'usine SFK Pâte.

Le promoteur nous informe adéquatement sur l'impact du projet notamment des rejets dans les cours d'eau environnants. Seulement, le promoteur reste muet sur l'impact du projet sur les eaux souterraines et les puits environnants. Le MAMROT demande donc au promoteur de faire un inventaire des puits du secteur et d'analyser l'agrandissement projeté en regard de la qualité de l'eau souterraine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



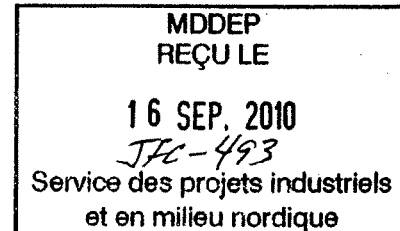
Lison Rhéaume  
Directrice

LR/DD



Le 14 septembre 2010

Monsieur Jean-François Coulombe  
Chef du Service des projets industriels  
et en milieu nordique  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7



Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 13 août 2010 concernant le projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de SFK Pâte S.E.N.C. à Saint-Félicien (3211-12-161).

Après analyse, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune considère que l'étude d'impact est recevable et n'a aucun commentaire particulier à formuler.

Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Gilles Lehoux, responsable de ce dossier à la Direction de l'environnement et de la coordination, au 418 627-6256, poste 3115.

Veuillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Marcel Grenier

MG/GL/ir

**De:** Carl.Tremblay@mrnf.gouv.qc.ca

**Envoyé:** 21 février 2011 13:15

**À:** Rainville, Elizabeth

**Cc:** Mario.Dube@mrnf.gouv.qc.ca

**Objet:** RE : projet de cogénération à la biomasse de la cie SFK Pâtes, maintenant Fibrek  
Bonjour Mme Rainville,

Voici les réponses à vos questions :

Pour ce qui est du premier volet de votre question qui traite de l'existence des fournisseurs énumérés par Fibreck, nous vous confirmons qu'ils existent. Par ailleurs, nous ne pouvons pas nous prononcer sur le second volet de votre question qui est de savoir si lesdits fournisseurs peuvent respecter en tout temps à leur engagement.

En effet, certaines de ces entreprises ont des ententes avec le MRNF pour leur approvisionnement en bois rond ou encore en biomasse forestière; c'est le cas notamment pour AbitibiBowater Saint-Félicien (toujours en opération), Les industries T.L.T., Les Industries Piekouagame et Éco Biomasse. Toutefois, nous ne connaissons pas le teneur de toutes les ententes contractuelles qui peuvent intervenir entre ces entreprises et leurs clients (stratégie commerciale confidentielle).

À titre d'exemple, l'entreprise Éco Biomasse s'est vue octroyer une quantité de 50 050 tonnes métriques vertes de biomasse forestière via une entente d'attribution ponctuelle qui se termine le 31 mars 2011. Cela ne les empêche pas de conclure des ententes avec l'organisme qui représente les propriétaires de boisés privés afin de pourvoir à certains de leurs engagements.

Nous demeurons disponibles pour de plus amples renseignements.

Bonne journée et au plaisir !

**Carl Tremblay**

Agent de recherche en développement régional

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Direction des affaires régionales du Saguenay-Lac-Saint-Jean

3950, boul. Harvey, 3<sup>ième</sup> étage

Jonquière (Québec) G7X 8L6

Téléphone: 418-695-8125 poste 225

Télécopieur: 418-695-8133

Courriel: carl.tremblay@mrnf.gouv.qc.ca

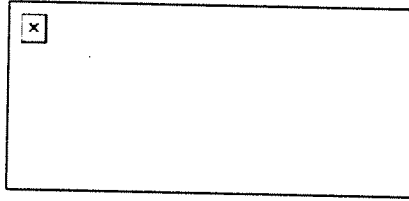
-----Message d'origine-----

**De :** elizabeth.rainville@mddep.gouv.qc.ca [mailto:elizabeth.rainville@mddep.gouv.qc.ca]

**Envoyé :** 21 février 2011 10:45

**À :** Tremblay, Carl (02-DAR)

**Objet :** projet de cogénération à la biomasse de la cie SFK Pâtes, maintenant Fibrek



Bonjour monsieur Tremblay,

voici une réponse fournie par SFK Pâtes (Fibrek) suite à une question posée par le MDDEP à propos de son projet de cogénération à la biomasse de :

**LE MDDEP a posé ceci à SFK:**

QC-18 Démontrer la disponibilité de la biomasse forestière régionale. Cette démonstration doit inclure une mise à jour de la situation en raison de fermetures récentes d'usines de pâte et papier et de scieries dans la région :

**RÉPONSE fournie par SFK :**

Dans le scénario le moins optimiste, nous aurions besoin de 198 517 tma (anhydre) d'écorces.

Nous avons présentement les ententes contractuelles suivantes dont les termes se veulent confidentiels qui excèdent cette quantité :

- 95 000 tma (anhydre) d'écorces de résineux avec Abitibi-Bowater ainsi qu'un volume additionnel d'écorces enfouies disponible de 120 000 tma/année;
- 100 000 tma (anhydre)/année d'écorces enfouies avec l'entreprise TEV;
- 10 000 tma (anhydre)/année d'écorces de bouleau avec Smurfit Stones et Thomas-Louis Tremblay;
- 5 000 tma (anhydre)/année d'écorces de résineux avec la Scierie Piekouagame;
- 5 000 tma (anhydre)/année de biomasse forestière avec ÉcoBiomasse;
- 1 000 tma (anhydre)/année de bois de construction avec le Groupe Coderr.

**Voici notre question pour vous :**

Le MDDEP aimerait savoir si ces fournisseurs existent bien, et seront chacun capables de fournir en tout temps les quantité d'écorces souhaitées par SFK, connaissant le contexte difficile des papetières ?

Merci beaucoup de votre aide et à bientôt :=)

Elizabeth Rainville, ing. M.Sc. Eau  
Chargée de projet  
Service des projets industriels et en milieu nordique  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart - 6<sup>è</sup> étage  
675, René-Lévesque Est, Québec (Qc) G1R 5V7  
☎: (418) 521-3933 poste 4646  
☎: (418) 644-8222  
✉: [elizabeth.rainville@mddep.gouv.qc.ca](mailto:elizabeth.rainville@mddep.gouv.qc.ca)

## NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Jean-François Coulombe  
Chef du Service des projets industriels et en milieu nordique

DATE : Le 21 février 2011

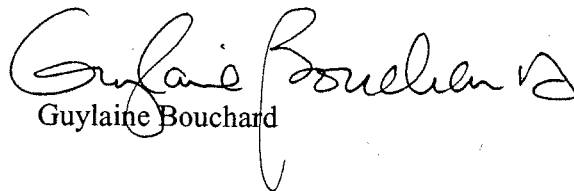
OBJET : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de  
Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C.  
V/Réf. : 3211-12-161  
N/Réf. : SCW-603116

---

Vous trouverez ci-jointe une note donnant suite à la demande de la Direction des évaluations environnementales, reçue le 24 janvier 2011, relativement à la recevabilité du projet susmentionné.

Pour les étapes subséquentes de la procédure, nous considérons opportun que nous soyons consultés. La personne désignée pour analyser ce dossier au Bureau des changements climatiques est M. Jean-Pierre Roy que vous pouvez joindre au 521-3868, poste 4663.

La directrice par intérim,

  
Guylaine Bouchard

c. c. : M. Jean-Pierre Roy  
Mme Élisabeth Rainville



## NOTE

DESTINATAIRE : Madame Guylaine Bouchard  
Directrice adjointe  
Bureau des changements climatiques

DATE : Le 17 février 2011

OBJET : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C.  
V/Réf. : 3211-12-161  
N/Réf. : SCW-603116

---

La présente se veut notre avis en réponse à la demande de la Direction des évaluations environnementales, reçue le 24 janvier 2011, relativement à la recevabilité du projet susmentionné.

Conformément au champ d'expertise du Bureau des changements climatiques, nos commentaires portent sur le volet des émissions de gaz à effet de serre (GES). À cet effet, les précisions demandées quant aux conséquences du projet sur les changements climatiques ont été abordées dans l'étude d'impact du projet de cogénération à la biomasse. Le promoteur a établi un bilan des gaz à effet de serre (GES) relatif à l'exploitation actuelle et future de la cogénération. L'étude d'impact présente les émissions de GES ventilées associées au projet, pour chacune des composantes du projet de même que les données de production et d'intensité d'émissions de GES.

L'impact du transport supplémentaire pour acheminer les matières additionnelles associées au projet aurait pu être introduit dans le bilan des émissions de GES du projet. Le promoteur a donné suffisamment d'information pour que le BCC puisse mesurer ces émissions de GES dues au transport et liées au projet.

À la suite de cette information obtenue du promoteur, nous considérons que le projet est recevable.

Pour les étapes subséquentes de la procédure, nous considérons opportun que nous soyons consultés.

Jean-Pierre Roy, ing.  
Conseiller en changements climatiques

**De:** Roy, Jean-Pierre

**Envoyé:** 24 septembre 2010 15:00

**À:** Rainville, Elizabeth

**Objet:** Projet potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien

Salut Elizabeth

Comme convenu je t'envoie mes commentaires sur le document préparé par Fibrek reçu cette semaine.

Voici les éléments manquants à la requête faite le 2 septembre 2010:

L'étude d'impact doit présenter les émissions de GES ventilées pour chacune des composantes du projet de même que les données de production et d'intensité d'émissions de GES (avant le projet et après le projet).

Voici en détail la demande:

1. Bilan des émissions annuel des GES ventilées.
  - Détails des calcul des émissions annuel de GES par source pour chaque combustible (mazout lourd et/ou léger, biomasse, etc)
  - GES annuel total avant et après le projet exprimé en CO2 éq.
  - Consommation annuel des combustibles émettrices de GES, facteur d'émission utilisé.
2. Données de production annuel et l'intensité d'émissions de GES annuel

JP

*Jean-Pierre Roy ing.*

Bureau des Changements climatiques  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 31  
Québec (Qc) G1R 5V7  
Téléphone: +1-418-521-3868 poste 4663  
Télécopieur: +1-418-646-4920

[jean-pierre.roy@mddep.gouv.qc.ca](mailto:jean-pierre.roy@mddep.gouv.qc.ca)

[www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)

Avis de confidentialité

Ce courriel est une communication confidentielle et l'information qu'il contient est réservée à l'usage exclusif du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous n'avez aucun droit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel. Merci.



## NOTE

DESTINATAIRE : Madame Guylaine Bouchard  
Directrice adjointe  
Bureau des changements climatiques

DATE : Le 2 septembre 2010

OBJET : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de  
Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C.

V/Réf. : 3211-12-161

N/Réf. : SCW-603116

---

La présente se veut notre avis en réponse à la demande de la Direction des évaluations environnementales, reçue le 13 août 2010, relativement à la recevabilité du projet susmentionné.

Conformément au champ d'expertise du Bureau des changements climatiques, nos commentaires portent sur le volet des émissions de gaz à effet de serre (GES). À cet effet, les conséquences du projet sur les changements climatiques ne sont pas abordées dans l'étude d'impact du projet de cogénération à la biomasse. Le promoteur n'a pas établi de bilan des gaz à effet de serre (GES) relatif à l'exploitation actuelle et future de la cogénération.

L'étude d'impact doit présenter les émissions de GES ventilées associées au projet, pour chacune des composantes du projet de même que les données de production et d'intensité d'émissions de GES.

Pour les étapes subséquentes de la procédure, nous considérons opportun que nous soyons consultés.

Jean-Pierre Roy ing.  
Conseiller en changements climatiques



**DESTINATAIRE :** Monsieur Jean-François Coulombe, chef de service  
Service des projets industriels et en milieu nordique

**DATE :** Le 18 février 2011

**OBJET :** **Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine  
de Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C.**  
**(3211-12-161)**

---

La présente note fait suite à la demande d'avis du 24 janvier 2011 sur le volet « risques d'accidents technologiques » du projet cité en rubrique. Pour ce faire, nous avons consulté plus particulièrement les informations fournies par l'initiateur dans le document « *Réponses aux questions et commentaires – Augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien* » de décembre 2010.

Cet avis porte uniquement sur le volet « risques technologiques » et s'appuie sur le guide « *Analyse de risques d'accidents technologiques majeurs* » délivré par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui définit et précise les attentes en matière d'analyse de risques d'accidents technologiques.

### **Description sommaire du projet**

Depuis bientôt près de 30 ans, l'usine de Saint-Félicien est dotée d'une centrale de cogénération à biomasse. Celle-ci a été construite et mise en opération au début des années '80; au départ, elle avait une puissance installée de 20 MW. Au milieu des années '90, la puissance de cette centrale a été augmentée de 6,9 MW. La centrale thermique existante comprend :

- Une chaudière de récupération d'une capacité de 313 t/h de vapeur datant de 1977;
- Une chaudière de puissance d'une capacité de 150 t/h de vapeur à base de biomasse datant elle aussi de 1977;
- Un turboalternateur à vapeur de 30 MW de type extraction/contre pression datant de 1982;
- Un turboalternateur à condensation à basse pression de 3,3 MW datant de 1996.

Les paramètres nominaux de génération de vapeur à haute pression sont de 4 350 kPa à 400 °C et les conditions de vapeur de procédé sont :

...2

- Moyenne pression à 1 140 kPa nominale et 195 °C;
- Basse pression à 550 kPa nominale et 173 °C.

La puissance actuelle générée est de l'ordre de 27 MW. SFK Pâte produit de l'électricité qui couvre les besoins de l'usine et ses installations sont déjà raccordées au réseau d'Hydro-Québec auquel elle vend l'électricité excédentaire.

Le combustible utilisé pour alimenter la chaudière de puissance est principalement de la biomasse (écorces). En 2009, les combustibles utilisés à la centrale de cogénération l'ont été dans les proportions suivantes :

- Biomasse seulement : 82 % du temps d'opération;
- Mélange biomasse et huile : 11 % du temps d'opération;
- Huile seulement : 7 % du temps d'opération.

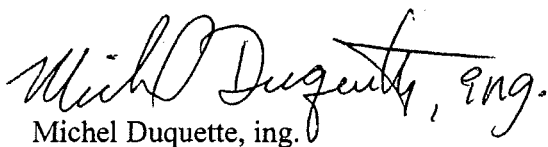
Sur la base de la capacité de production de la pâte et des besoins de vapeur de l'usine, la firme KSH Solutions inc. a développé et estimé les coûts d'un concept technique centré sur un turboalternateur TA-4 d'une capacité nominale de 9,56 MW opéré à 9,0 MW avec une turbine de type contre-pression.

L'ajout du turboalternateur TA-4 requiert un mode d'opération à charge maximale et en continu en tout temps. La vapeur d'échappement du TA-4 s'ajoutera à celle du TA-1/2 pour fournir les besoins de l'usine de pâte. Le TA-1/2 serait opéré de façon à fournir tous les besoins de l'usine en vapeur 1140 kPa et à combler le manque de vapeur 550 kPa. Le système de contournement des turboalternateurs en vapeur serait employé de la même façon qu'actuellement.

À noter qu'aucun réservoir ou équipement d'entreposage de produits chimiques ne sera ajouté dans le cadre du présent projet. L'ajout d'un troisième groupe de turboalternateurs ne nécessitera pas davantage de produits (bromine, hypochlorite, inhibiteur de corrosion, etc.) pour le traitement de l'eau de refroidissement.

### **Conclusion**

Les informations relatives au volet risques d'accidents technologiques, présentées par l'initiateur, sont suffisantes pour rendre l'étude d'impact sur l'environnement recevable.



Michel Duquette, ing.  
Spécialiste en analyse de risques technologiques

**DESTINATAIRE :** Monsieur Jean-François Coulombe, chef de service  
Service des projets industriels et en milieu nordique

**DATE :** Le 28 septembre 2010

**OBJET :** **Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine  
de Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C.**  
**(3211-12-161)**

---

La présente note fait suite à la demande d'avis du 13 août 2010 sur le volet « risques d'accidents technologiques » du projet cité en rubrique. Pour ce faire, nous avons consulté plus particulièrement les informations fournies par l'initiateur dans le document « *Étude d'impact sur l'environnement – Augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien* » de juin 2010 et dans le document « *Programme de prévention – Augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien (3211-12-161)* » du 2 septembre 2010.

Cet avis porte uniquement sur le volet « risques technologiques » et s'appuie sur le guide « *Analyse de risques d'accidents technologiques majeurs* » délivré par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui définit et précise les attentes en matière d'analyse de risques d'accidents technologiques.

### **Description sommaire du projet**

Depuis bientôt près de 30 ans, l'usine de Saint-Félicien est dotée d'une centrale de cogénération à biomasse. Celle-ci a été construite et mise en opération au début des années '80; au départ, elle avait une puissance installée de 20 MW. Au milieu des années '90, la puissance de cette centrale a été augmentée de 6,9 MW. La centrale thermique existante comprend :

- Une chaudière de récupération d'une capacité de 313 t/h de vapeur datant de 1977;
- Une chaudière de puissance d'une capacité de 150 t/h de vapeur à base de biomasse datant elle aussi de 1977;
- Un turboalternateur à vapeur de 30 MW de type extraction/contre pression datant de 1982;
- Un turboalternateur à condensation à basse pression de 3,3 MW datant de 1996;

...2

Les paramètres nominaux de génération de vapeur à haute pression sont de 4 350 kPa à 400 °C et les conditions de vapeur de procédé sont :

- Moyenne pression à 1 140 kPa nominale et 195 °C; et
- Basse pression à 550 kPa nominale et 173 °C.

La puissance actuelle générée est de l'ordre de 27 MW. SFK Pâte produit de l'électricité qui couvre les besoins de l'usine et ses installations sont déjà raccordées au réseau d'Hydro-Québec auquel elle vend l'électricité excédentaire.

Le combustible utilisé pour alimenter la chaudière de puissance est principalement de la biomasse (écorces). En 2009, les combustibles utilisés à la centrale de cogénération l'ont été dans les proportions suivantes :

- Biomasse seulement : 82 % du temps d'opération;
- Mélange biomasse et huile : 11 % du temps d'opération;
- Huile seulement : 7 % du temps d'opération.

Sur la base de la capacité de production de la pâte et des besoins de vapeur de l'usine, la firme KSH Solutions inc. a développé et estimé les coûts d'un concept technique centré sur un turboalternateur TA-4 d'une capacité nominale de 9,56 MW opéré à 9,0 MW avec une turbine de type contre-pression.

L'ajout du turboalternateur TA-4 requiert un mode d'opération à charge maximale et en continu en tout temps. La vapeur d'échappement du TA-4 s'ajoutera à celle du TA-1/2 pour fournir les besoins de l'usine de pâte. Le TA-1/2 serait opéré de façon à fournir tous les besoins de l'usine en vapeur 1140 kPa et à combler le manque de vapeur 550 kPa. Le système de contournement des turboalternateurs en vapeur serait employé de la même façon qu'actuellement.

À noter qu'aucun réservoir ou équipement d'entreposage de produits chimiques ne sera ajouté dans le cadre du présent projet. L'ajout d'un troisième groupe de turboalternateurs ne nécessitera pas davantage de produits (bromine, hypochlorite, inhibiteur de corrosion, etc.) pour le traitement de l'eau de refroidissement.

### **Questions et commentaires**

Les informations relatives au volet risques d'accidents technologiques, présentées par l'initiateur, ne sont pas suffisantes pour rendre l'étude d'impact sur l'environnement recevable. Plusieurs informations sur les risques inhérents au projet n'ont pas été fournies par l'initiateur de projet dans les divers documents déposés.

Voici donc quelques questions et commentaires relatifs aux risques technologiques :

1. Il est fait mention dans le chapitre 5 de l'étude d'impact que : « *En fait, les principaux dangers proviennent de l'entreposage et de l'utilisation du mazout en tant que combustible d'appoint et lors du démarrage de la chaudière.* » À noter que nous considérons que la chaudière, bien que déjà existante, devrait faire partie intégrante du projet à l'étude puisque la production de vapeur sera augmentée substantiellement afin d'alimenter la nouvelle turbine. Sachant cela, l'initiateur de projet doit présenter un scénario normalisé (worst-case scenario) impliquant le mazout dans la chaudière. Dans le cas où les conséquences d'un tel accident dépasseraient les limites de propriété de l'usine, l'initiateur de projet devrait présenter un ou plusieurs scénarios alternatifs, c'est-à-dire des scénarios d'accidents jugés crédibles de se produire.
2. Sur la base de l'analyse qui est demandée au point 1, cibler le scénario jugé crédible de se produire et ayant les plus grandes conséquences afin d'élaborer un scénario d'intervention minute par minute, lequel scénario devra se retrouver dans le plan d'urgence tel que demandé au point 5.3 de la directive.
3. Il semble que les sections suivantes soient manquantes dans le Manuel de mesures d'urgence : MMU-02.3, MMU-02.3-1 et MMU-04.5. Pourquoi?

Commentaire : Il serait souhaitable que les sections du MMU se trouvent dans l'ordre présenté à la table des matières, ce qui n'est pas le cas actuellement. De plus, le MMU devrait comporter une pagination beaucoup plus simple et efficace afin de faciliter son utilisation lors d'une situation d'urgence.



Michel Duquette, ing.  
Spécialiste en analyse de risques technologiques

**De:** Nadeau, Benoit

**Envoyé:** 17 septembre 2010 15:26

**À:** Rainville, Elizabeth

**Objet:** RE :

Rebonjour Elizabeth,

Tel que constaté, il y a peu d'impacts reliés aux matières dangereuses, ou aux matières résiduelles, dans cette étude d'impact. Il n'y a pas de nouveaux réservoirs d'entreposage de produits chimiques, et la gestion des matières résiduelles générées (cendres volantes, cendres de grilles, sable) se fera de ma même façon qu'actuellement.

Pendant, dans la section 4.2, où l'on traite de la « Détermination et de l'évaluation des impacts », on ne donne pas les quantités supplémentaires de matières résiduelles qui seront générées (cendres volantes, cendres de grilles, sable). Cela serait peut-être un question à leur poser.

Autrement, nous jugeons cette étude recevable.

À la prochaine,

Benoit Nadeau, ing.

-----Message d'origine-----

**De :** Rainville, Elizabeth

**Envoyé :** 17 septembre 2010 15:06

**À :** Nadeau, Benoit

**Objet :**

Salut Benoît,

voici la lettre de consultation pour la recevabilité de l'étude d'impact de SFK Pâte.

bonne fin de semaine !

Elizabeth Rainville, ing. M.Sc. Eau  
Chargée de projet  
Service des projets industriels et en milieu nordique  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart - 6e étage  
675, René-Lévesque Est, Québec (Qc) G1R 5V7  
☎: (418) 521-3933 poste 4646  
☎: (418) 644-8222  
✉: [elizabeth.rainville@mddep.gouv.qc.ca](mailto:elizabeth.rainville@mddep.gouv.qc.ca)

**De:** Nadeau, Benoit

**Envoyé:** 21 février 2011 15:22

**À:** Rainville, Élizabeth

**Objet:** Usine de cogénération de St-Félicien

Bonjour Élizabeth,

Questions 14 et 23:

Nous sommes satisfaits des réponses fournies concernant la gestion des cendres. Les intrants combustibles de cette centrale comportent de la biomasse et du mazout. Or, avec l'augmentation du potentiel de la production de l'usine, on mentionne qu'il n'y aura pas d'augmentation sur l'utilisation du mazout. Comme les autres intrants combustibles ne sont que de la biomasse, nous ne craignons pas une quelconque contamination des cendres. Ces cendres sont destinées à être valorisées, ce qui nous satisfait.

## Benoit Nadeau, ing.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés

Édifice Marie-Guyart, 9e étage, boîte 71

675, boul. René-Lévesque Est

Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone: (418) 521 3950 # 4955

Télécopieur: (418) 644 3386

Courriel: [benoit.nadeau@mddep.gouv.qc.ca](mailto:benoit.nadeau@mddep.gouv.qc.ca)

DESTINATAIRE : Mme Danielle Boulanger  
Chef de la Division PRRI

DATE : Le 31 janvier 2011

OBJET : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à  
l'usine de Saint-Félicien  
Réponses aux commentaires

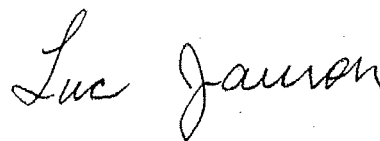
N/RÉFÉRENCE : 3211-12-161

---

La présente note vise à répondre à la demande d'avis, datée du 24 janvier 2011, sur le document de réponses du promoteur, suite aux commentaires du MDDEP sur le projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien. Ce projet a été déposé en juin 2010 par SFK Pâte S.E.N.C.

En regard de nos mandats, nous considérons que les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable dans le document déposé.

Si vous avez des questions sur cet avis, n'hésitez pas à communiquer avec nous.



LJ/ng

Luc Jauron  
Division PRRI



DESTINATAIRE : Mme Danielle Boulanger  
Chef de la Division PRRI

DATE : Le 13 septembre 2010

OBJET : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à  
l'usine de Saint-Félicien  
Avis de recevabilité

N/RÉFÉRENCE : 3211-12-161

---

La présente note vise à répondre à la demande d'avis, datée du 13 août 2010, sur la recevabilité du projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien. Ce projet a été déposé en juin 2010 par SFK Pâte S.E.N.C.

En regard de nos mandats, nous considérons que ce projet d'étude d'impact répond aux critères de recevabilité.

Toutefois, nous tenons à mentionner que, très souvent, les conclusions sont très peu appuyées et que les informations fournies sont une source de confusion. Nous donnerons ci-dessous quelques illustrations. Nous laisserons aux autres personnes consultées le soin de fournir des commentaires spécifiques.

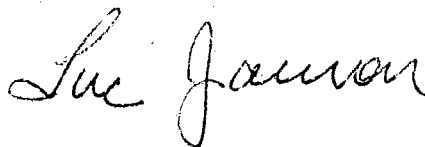
L'aspect sonore est traité succinctement à la section 3.2.8. Aucune valeur quantitative n'est fournie. Il nous semble insuffisant d'indiquer que les résidences les plus près de l'usine se situe environ à 1,5 km, que l'usine entretient de bonnes relations avec ses voisins et que l'usine estime que ses activités actuelles ne sont pas génératrices de nuisances sonores. Il faudrait fournir un estimé du bruit généré par les nouvelles installations et qu'une certaine analyse permette d'évaluer le bruit résultant sur les résidences les plus près. Cela ne signifie pas qu'il soit nécessaire d'effectuer une campagne de caractérisation, mais il faut des appuis quantitatifs.

La position des résidences et de certains récepteurs particuliers (ex. : camping) à l'intérieur de la zone d'étude devrait être précisée sur une carte. Cela faciliterait l'évaluation des impacts. Il est insuffisant de présenter des coordonnées UTM en annexe.

À la section 4.2.1.2, on traite de la quantité et de la température de l'eau rejetée. Au tableau 4.3, on indique que l'augmentation de la quantité d'eau prélevée sera inférieure à 1 % pour les mois de juin et juillet et inférieure à 0,3 % sur la base d'une moyenne mensuelle. D'après les chiffres fournis, les quantités prélevées seraient supérieures à ces pourcentages. Dans ce même tableau, on indique que l'eau additionnelle prélevée d'octobre à mai inclusivement est réutilisée dans l'usine. Or à la section 2.1.3, on indique que l'eau de refroidissement est combinée aux eaux de procédé à l'entrée ou à la sortie du traitement des eaux usées. Cela signifie qu'il n'y a pas de réutilisation des eaux dans l'usine. De plus, à la section 2.1.3, on indique que l'eau de refroidissement est rejetée à la rivière Ashuapmushuan de mai à octobre et donc qu'elle n'est pas réutilisée; ce qui n'est pas conforme à la section 4.2.1.2 où on indique qu'en mai et octobre l'eau de refroidissement est réutilisée. Au tableau 4.4, on présente une moyenne de l'augmentation de l'eau de refroidissement rejetée à la rivière Ashuapmushuan et on utilise dans ce calcul deux mois avec rejet à la rivière Mistassini, ce qui diminue artificiellement la moyenne. Toute l'analyse de la section 4.2.1.2 est basée sur une comparaison des débits déjà prélevés. Or, puisque cette section sert à évaluer les impacts, il faudrait des balises liées au milieu (comme le débit de la rivière) pour faire cette comparaison.

Le même problème survient lorsque l'on analyse l'impact thermique du rejet dans la rivière (section 4.2.1.2). On utilise une simple comparaison de la température actuelle des eaux de refroidissement avec la température de l'eau de refroidissement additionnelle pour conclure que le *Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers* (RFPP) sera respecté et qu'il n'y a donc pas d'impact thermique. Puisque cette section analyse l'impact thermique, il faut présenter des données sur la masse thermique en regard du milieu et non pas vérifier le respect du RFPP.

Nous espérons que ces quelques exemples servent à illustrer suffisamment notre propos concernant l'approche utilisée dans cette étude d'impact.



Luc Jauron  
Division PRRI

LJ/ng

**Rainville, Élizabeth**

---

**De:** Bonneau, Luc  
**Envoyé:** 15 février 2011 12:46  
**À:** Rainville, Élizabeth  
**Cc:** Gaboury, Bernard  
**Objet:** Usine de cogénération SFK pâtes S.E.N.C.

Bonjour,

Le SLCMD n'a pas de commentaires à formuler relativement au document de réponses aux questions et commentaires (version décembre 2010) qui concerne le projet d'augmentation du potentiel de cogénération de l'usine SFK pâtes S.E.N.C. localisée à Saint-Félicien.

Bonne fin de journée !

*Luc Bonneau, ing*

*Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés  
Service des lieux contaminés et des matières dangereuses  
418 521-3950 poste 4922*



## Note de service

DESTINATAIRE : Robert Bertrand,  
Chef de service

EXPÉDITEUR : Luc Bonneau, ing.

DATE : 30 septembre 2010

OBJET : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération de  
l'usine de Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C.

N/RÉFÉRENCE : 2010-23

V/RÉFÉRENCE : 3211-12-161

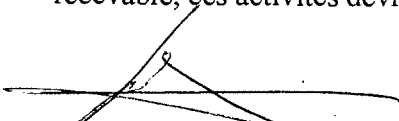
Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, voici les commentaires du Service des lieux contaminés et des matières dangereuses concernant l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact (juin 2010) du projet mentionné en objet.

Conformément à la directive transmise par le MDDEP suite à la réception de l'avis de projet daté d'octobre 2009, une caractérisation du terrain (sols et eau souterraine), dans les limites du bâtiment qui abritera le turboalternateur, est recommandée.

Cette caractérisation devra être effectuée conformément au Guide de caractérisation des terrains du MDDEP. La qualité des sols et des eaux souterraines étant des éléments essentiels à la connaissance du milieu récepteur, pour considérer l'étude d'impact comme recevable, les résultats de cette caractérisation devraient y être inclus.

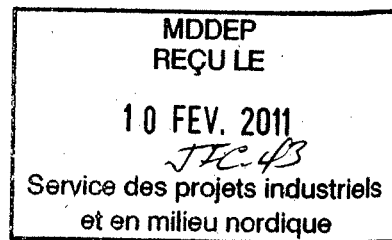
Il en va de même à plus grande échelle du suivi de la qualité des eaux souterraines effectué en lien avec l'exploitation de toutes les installations de SFK Pâtes S.E.N.C. existantes sur le terrain.

Puisque les activités qui devraient être réalisées (si nécessaire) en présence d'une contamination dans les limites du bâtiment impliquent nécessairement des impacts (ex. réhabilitation et gestion de sols ou eaux contaminés), pour considérer l'étude comme recevable, ces activités devraient y être décrites et incluses dans l'analyse des impacts.



Luc Bonneau, ing.

Édifice Marie-Guyart, 9<sup>e</sup> étage, Boîte 71  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : (418) 521-3950, poste 4922  
Télécopieur : (418) 644-3386  
Internet : [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)  
Courriel : [luc.bonneau@mddep.gouv.qc.ca](mailto:luc.bonneau@mddep.gouv.qc.ca)



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Jean-François Coulombe  
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 9 février 2011

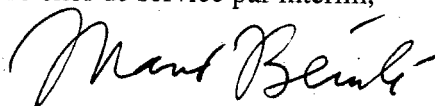
OBJET : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de  
Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C.  
(3211-12-161)

N/Réf : SCW-603611

---

Vous trouverez ci-joint l'avis de Mme Suzanne Burelle, ingénieure au Service des  
matières résiduelles, concernant la demande mentionnée en rubrique.

Le chef de service par intérim,



Mario Bérubé

MB/if

NOTE

DESTINATAIRE : Mario Bérubé  
Chef de service par intérim

EXPÉDITRICE : Suzanne Burelle, ing., M.Sc.

DATE : Le 9 février 2011

OBJET : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à  
l'usine de Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C.  
(3211-12-161)

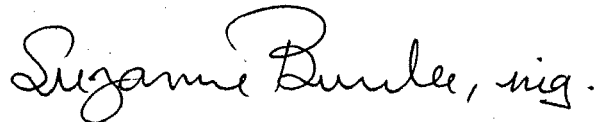
N/Réf : SCW-603611

---

Le Service des matières résiduelles (SMR) a transmis le 9 septembre 2010 ses questions concernant la recevabilité de l'étude d'impact soumise par l'entreprise SFK Pâte S.E.N.C. pour son projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien. L'expertise du SMR est à nouveau requise pour l'évaluation des réponses de l'initiateur du projet.

Puisque le contexte économique difficile du secteur des pâtes et papiers est l'explication à la baisse des quantités de matières valorisées, il y a lieu de croire qu'avec ce projet d'augmentation du potentiel de cogénération, l'entreprise devrait augmenter et maintenir les quantités valorisées. À cet effet, un rappel de l'importance de la hiérarchie des 3RV-E dans la gestion des matières résiduelles devrait être faite à l'entreprise.

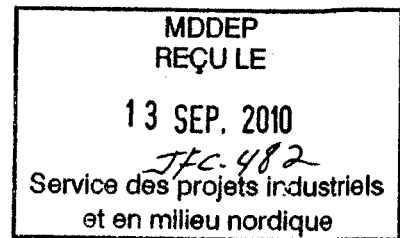
Finalement, nous jugeons que les renseignements demandés par le SMR ont été traités de façon satisfaisante et que l'étude d'impact est recevable en fonction de nos champs de compétence.

  
Suzanne Burelle, ing.

SB/if



Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés  
Service des matières résiduelles



NOTE

DESTINATAIRE : M. Jean-François Coulombe  
Chef du Service des projets industriels et en milieu nordique

EXPÉDITEUR : Lucie Bouchard  
Chef de service

DATE : Le 10 septembre 2010

OBJET : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de  
Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C.  
(3211-12-161)

N/Référence : SCW-603611

---

Vous trouverez ci-joint l'avis de Mme Suzanne Burelle, ingénieure au Service des matières résiduelles, concernant votre demande d'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact pour le projet mentionné en rubrique.

La chef de service,

Lucie Bouchard

LB/if

p. j.

NOTE

DESTINATAIRE : Lucie Bouchard,  
Chef de service

EXPÉDITRICE : Suzanne Burelle, ing., M.Sc.

DATE : Le 9 septembre 2010

OBJET : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à  
l'usine de Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C.  
(3211-12-161)

N/Réf : SCW-603611

---

Le Service des matières résiduelles est sollicité par la Direction des évaluations environnementales pour l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact soumise par l'entreprise SFK Pâte S.E.N.C. pour son projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien.

L'analyse qui porte sur la qualité de l'étude se traduit donc sous la forme des questions et commentaires suivants :

- Présentement les cendres de cogénération sont soit valorisées à des fins agricoles ou enfouies. L'usine possède son site de dépôt définitif des matières résiduelles de fabrique. La même gestion est proposée comme suite à l'augmentation du potentiel de cogénération. En 2009, seulement 16 % des cendres ont été valorisées par rapport à 47 % l'année précédente. Il faudrait envisager des démarches en vue d'augmenter et de maintenir les quantités de cendres valorisées et l'inclure dans l'étude d'impact.
- L'augmentation estimée du tonnage de cendres n'est pas précisée.
- À la section 3.4.6.5, la liste des installations pour la gestion des matières résiduelles a été établie, mais on ne trouve pas dans l'étude le mode de

...2



gestion retenue pour les résidus de construction (section 6.1.2). Il faudra préciser cet élément.

SB/if

*Suzanne Burelle, ing.*  
Suzanne Burelle, ing.



MDDEP  
REÇU LE

27 AOÛT 2010

JFC-461  
Service des projets industriels  
et en milieu nordique

**NOTE**

**DESTINATAIRE :** Monsieur Jean-François Coulombe  
Le chef du service des projets industriels et en milieu nordique  
Direction des évaluations environnementales

**DATE :** Le 25 août 2010

**OBJET :** Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de  
Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C.

V/Réf. : 3211-12-161

N/Réf. : SCW - 664031

---

Vous trouverez ci-joint l'analyse produit par M. Raynald Lacouline, ing., concernant le dossier précité.

Pour un complément d'information, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Lacouline, au numéro : ☎ 418 521-3885, poste 4819.

Le chef de service par intérim,

Claire Michaud

p. j.



## NOTE

DESTINATAIRE : Madame Claire Michaud  
Chef de service par intérim

DATE : 25 août 2010

OBJET : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à  
l'usine de Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C.

---

### Introduction

La Direction des évaluations environnementales (DÉE) a transmis une copie<sup>1</sup> de l'étude d'impact pour savoir si cette étude est recevable dans notre champ de compétence.

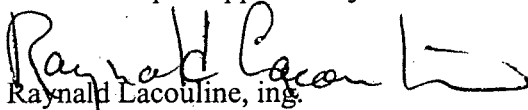
Le projet consiste à installer un troisième groupe de turboalternateur avec une turbine à vapeur; l'usine existe depuis près de 30 ans.

L'approvisionnement en eau se fait à partir d'une station de pompage s'alimentant dans la rivière Ashuapmushuan et le rejet d'eau dans deux émissaires existant sur la rivière Ashuapmushuan et la rivière Mistassini.

Le site d'entreposage des écorces occupe un vaste emplacement derrière l'usine; il n'y a pas d'agrandissement du site d'entreposage de prévu (section 2.2.6.3).

### Commentaires

Il n'y a pas de commentaires à formuler sur l'aspect quantitatif ou qualitatif sur l'eau souterraine par rapport à l'ajout d'un troisième groupe de turboalternateur.

  
Raynald Lacouline, ing.

---

<sup>1</sup> Étude d'impact sur l'environnement, augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien, SFK Pâte S.E.N.C., Roche, 58933-00, juin 2010

**DESTINATAIRE :** Direction des évaluations environnementales  
Service des projets industriels et en milieu nordique

**EXPÉDITEUR :** Service des eaux industrielles

**DATE :** Le 8 septembre 2010

**OBJET :** **Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C.**  
V/Réf. : 3211-12-161  
N/Réf. : SEI-4436

---

## 1. OBJET DE LA DEMANDE

L'entreprise SFK Pâte S.E.N.C. a transmis une étude d'impact à la Direction des évaluations environnementales (DÉE). Le Service des projets industriels et en milieu nordique de la DÉE sollicite la collaboration du Service des eaux industrielles (SEI) pour analyser la recevabilité environnementale de l'étude d'impact sur l'environnement, *Augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien*, datée de juin 2010, qui a été préparée par la firme ROCHE (N/Réf. : 58933-100).

Cette analyse se limite aux champs de compétence du SEI, c'est-à-dire la gestion et le suivi des eaux de procédé et pluviales ainsi que l'aménagement des aires de stockage et d'entreposage.

## 2. EXIGENCES À RENCONTRER

Il s'agit ici d'équipements qui sont associés au procédé de la fabrique de pâtes et papiers de Saint-Félicien, donc qui sont assujettis au *Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers* (RFPP : Q-2, r.12.2). Les principaux aspects de ce règlement, qui sont sous la responsabilité du SEI, concernent la gestion des eaux des aires de stockage et d'entreposage, le traitement des eaux usées et la réalisation d'un programme de suivi environnemental.

...2

### 3. DESCRIPTION DU PROJET

L'augmentation de production d'énergie serait rendue possible par l'ajout d'un troisième groupe de turboalternateur d'une capacité de 10 MW. La capacité totale de production d'électricité verte passerait de 33 MW à environ 42,5 MW. L'usine étant déjà autosuffisante sur le plan énergétique, cette production supplémentaire serait vendue à Hydro-Québec qui a déjà conclu une entente sur le sujet avec SFK Pâte.

Les équipements suivants, qui sont déjà en place, seraient utilisés : une chaudière de récupération de 313 t/h, une chaudière de puissance de 150 t/h et un turboalternateur de 30 MW. Le projet implique l'ajout d'équipements, notamment, un séchoir à biomasse plus performant, des convoyeurs et l'agrandissement du poste électrique (ajout d'un nouveau transformateur).

### 4. ÉVALUATION

#### 4.1 Phase de construction (section 4.2.1.1 de l'étude d'impact)

Les travaux ne concernent que l'ajout d'un bâtiment sur le site industriel existant. Le site respecte déjà les exigences du RFPP en matière de drainage et de captage des eaux de la cour de l'usine.

Les informations fournies sont suffisantes pour comprendre qu'aucun impact n'est appréhendé.

#### 4.2 Phase d'exploitation (section 4.2.1.2 de l'étude d'impact)

##### 4.2.1 Aire de stockage de la biomasse

Dans le RFPP, le terme « entreposage » est propre aux matières résiduelles. On comprend toutefois que dans le présent contexte du rapport d'étude d'impact, il s'agit d'une aire de stockage de la biomasse.

D'après le rapport, il n'y aurait pas d'agrandissement de cette aire de stockage ni de modification de son mode de gestion. Lors de la phase d'acceptabilité, il serait pertinent que l'établissement fournisse les informations permettant de vérifier les aspects concernant la gestion des eaux (drainage des eaux de l'extérieur de l'aire, captage et traitement des eaux usées de l'aire, et perméabilité de la surface sous l'aire de stockage).

##### 4.2.2 Alimentation d'eau pour le procédé

Les informations fournies dans le rapport sont jugées recevables et suffisantes. La quantité d'eau additionnelle qui devrait être prélevée dans la rivière Ashuapmushuan représente une augmentation moyenne de moins de 0,3 % du prélèvement actuel. Le point 2.2.8 du rapport mentionne que la capacité de prélèvement autorisée en 1996 serait toujours respectée.

Aucune modification aux équipements de prélèvement n'est prévue.

#### 4.2.3 Rejets d'eaux usées

Les informations fournies dans le rapport sont jugées recevables et suffisantes.

Aucun impact n'est anticipé pour la rivière Mistassini qui reçoit l'effluent final traité.

L'augmentation moyenne du rejet dans la rivière Ashuapmushuan représente moins de 1,7 %. Il s'agit d'eaux de refroidissement et la nature de celles-ci ne devrait pas changer, car les équipements de conditionnement de ces eaux ne seraient pas modifiés (point 2.2.3 du rapport).

L'impact provoqué par la réalisation du projet devrait être négligeable. Aucun changement par rapport au mode de gestion des eaux usées n'est prévu (point 2.2.9.1 du rapport). Les bilans annuels de conformité environnementale du secteur des pâtes et papiers des dernières années révèlent une performance adéquate du système de traitement en place.

#### 4.2.4 Gestion des cendres produites

Le rapport n'aborde pas ce point. Les équipements en place et le mode de gestion des matières résiduelles demeureraient inchangés.

#### 4.2.5 Mesures de prévention

Le rapport indique au point 2.2.3 qu'il n'y aurait pas d'ajout de réservoir de matières premières pour le conditionnement des eaux prélevées.

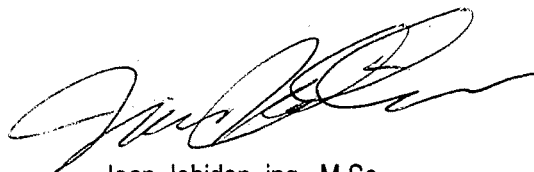
#### 4.2.6 Programme de suivi environnemental

Même si l'étude d'impact n'y fait pas référence, le respect de l'obligation de se conformer aux exigences du RFPP, notamment au programme d'autosurveillance, est implicite.

### 5. **RECOMMANDATIONS**

L'étude d'impact est jugée recevable par le SEI.

JJ/hl



Jean Jobidon, ing., M.Sc.  
Service des eaux industrielles



MDDEP  
REÇU LE

08 MARS 2011

JB-91  
Service des projets industriels  
et en milieu nordique

**NOTE**

DESTINATAIRE : Monsieur Jean-François Coulombe, chef de service  
Service des projets industriels et en milieu nordique

DATE : Le 3 mars 2011

OBJET : **Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine  
de SFK Pâte S.E.N.C. à Saint-Félicien -  
Analyse de la recevabilité (2<sup>e</sup> avis)  
V/Réf. : 3211-12-161  
N/Réf. : DPQA 406**

Suite à votre demande, vous trouverez ci-joint l'avis technique préparé par  
M. Carol Gagné, ingénieur, concernant le projet mentionné en rubrique.

Prenez note que j'appuie la recommandation de M. Gagné.

Afin de faciliter notre gestion, nous avons attribué un numéro de dossier « DPQA »  
auquel je vous prierais de référer dans toute correspondance ultérieure relative à ce  
dossier.

Le directeur,



Michel Goulet

MG/lb

p. j.

c. c. M. Carol Gagné, DPQA

## EXPERTISE TECHNIQUE

**DESTINATAIRE :** Monsieur Michel Goulet, directeur  
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère

**EXPÉDITEUR :** Carol Gagné, ing., M.Sc.

**DATE :** Le 2 mars 2011

**OBJET :** **Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine  
de SFK Pâte S.E.N.C. à Saint-Félicien -  
Analyse de la recevabilité (2<sup>e</sup> avis)**

V/Réf. : 3211-12-161

N/Réf. : DPQA 406

---

### 1. Objet de la demande

SFK Pâte S.E.N.C. exploite actuellement une usine de production de pâte kraft vierge à Saint-Félicien. Cette usine est dotée d'une centrale de cogénération à la biomasse d'une puissance nominale de production d'électricité d'environ 33 MW. SFK Pâte S.E.N.C. souhaite porter sa puissance nominale de production d'électricité à environ 43 MW, par l'ajout d'un nouveau groupe de turboalternateur d'une puissance nominale d'environ 10 MW. L'usine étant déjà autosuffisante en énergie, cette production supplémentaire d'électricité sera vendue en totalité à Hydro-Québec Distribution.

Le Service des projets industriels et en milieu nordique de la Direction des évaluations environnementales demande d'analyser l'étude d'impact de façon à déterminer, pour le volet des émissions atmosphériques, la recevabilité environnementale du projet (réf. 1).

À la suite de notre analyse, nous avons produit une série de questions et commentaires, consignés dans une expertise technique datée du 23 septembre 2010. En réponse à ces questions et commentaires, le promoteur a soumis au MDDEP un document complémentaire daté de décembre 2010, de même qu'une fiche de données techniques jointe à un courriel daté du 2 mars 2011 (réf. 2 et 3).

...2



## 2. Analyse de la recevabilité environnementale (réf. 1 et 2)

Après étude des réponses du promoteur, il apparaît que toutes nos questions ont été répondues de façon satisfaisante par le promoteur.

## 3. Recommandation

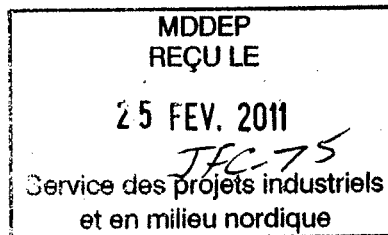
À la suite de l'évaluation de l'étude d'impact sur l'environnement de même que des documents de réponses complémentaires, volet émissions atmosphériques, nous considérons que le projet est recevable dans son ensemble.



Carol Gagné, ing., M.Sc.

#### 4. RÉFÉRENCES

1. SFK Pâte S.E.N.C., Augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien, Étude d'impact sur l'environnement, Juin 2010.
2. Fibrek S.E.N.C. (autrefois SFK Pâte S.E.N.C.), Augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien, Réponses aux questions et commentaires du MDDEP, Décembre 2010.
3. Fibrek S.E.N.C., « Fiche de données techniques – Précipitateur électrostatique d'ABB », envoyée par un courriel daté du 1<sup>er</sup> mars 2011, de Pierre Jean à Élisabeth Rainville, ing., M.Sc., MDDEP.



**NOTE**

**DESTINATAIRE :** Monsieur Jean-François Coulombe, chef de service  
Service des projets industriels et en milieu nordique

**DATE :** Le 24 février 2011

**OBJET :** Évaluation pour le volet des impacts sonore, de la recevabilité  
des réponses du promoteur aux questions et commentaires de  
la DEE, concernant l'étude d'impact du projet  
d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de SKF  
Pâte S.E.N.C. de Saint-Félicien  
V/Réf. : 3211-12-161  
N/Réf. : DPQA 406

---

Suite à votre demande, vous trouverez ci-joint l'avis technique préparé par  
M. Mario Dessureault, ingénieur, concernant le projet mentionné en rubrique.

Prenez note que j'appuie la conclusion de M. Dessureault.

Afin de faciliter notre gestion, nous avons attribué un numéro de dossier « DPQA »  
auquel je vous prierais de référer dans toute correspondance ultérieure relative à ce  
dossier.

Le directeur,

  
Michel Goulet

MG/lb

p. j.

c. c. M. Mario Dessureault, DPQA



## EXPERTISE TECHNIQUE

**DESTINATAIRE :** Monsieur Michel Goulet, directeur  
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère

**EXPÉDITEUR :** Mario Dessureault, ing., M.Sc.A

**DATE :** 22 février 2011

**OBJET :** **Évaluation pour le volet des impacts sonores, de la  
recevabilité des réponses du promoteur aux questions et  
commentaires de la DEE, concernant l'étude d'impact du  
projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine  
de SKF Pâte S.E.N.C de Saint-Félicien**  
V/Réf. : 3211-12-161  
N/Réf. : DPQA 406

---

### 1. Objet de la demande

La demande consiste à évaluer, pour le volet des impacts sonore, la recevabilité des réponses du promoteur aux questions et commentaires que la Direction des évaluations environnementales lui a transmis dans un document daté du 8 octobre 2010, suite à l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact du projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de SKF Pâte S.E.N.C de Saint-Félicien. Le document évalué s'intitule « Réponses aux questions et commentaires / Augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-félicien » et est daté de décembre 2010.

### 2. Évaluation du contenu

Les réponses et les précisions apportées par le promoteur répondent de façon satisfaisante aux questions et commentaires que nous avons soulevés suite à l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien de SKF Pâte S.E.N.C.

...2

### 3. Conclusion

Avec les réponses fournies par le promoteur aux questions et commentaires du MDDEP, l'étude d'impact du projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de SKF Pâte S.E.N.C de Saint-Félicien est jugée recevable pour le volet des impacts sonores.

  
Mario Dessureault, ing., M.Sc.A.

## EXPERTISE TECHNIQUE

**DESTINATAIRE :** Monsieur Michel Goulet, directeur  
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère

**EXPÉDITEUR :** Mario Dessureault, ing., M.Sc.A

**DATE :** 7 octobre 2010

**OBJET :** **Évaluation, pour le volet des impacts sonore, de la  
recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du  
projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine  
de Saint-Félicien de SKF Pâte S.E.N.C**  
V/Réf. : 3211-12-161  
N/Réf. : DPQA 406

---

### 1. Objet de la demande

La demande consiste à évaluer, pour le volet des impacts sonores, de la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien de SKF Pâte S.E.N.C

### 2. Évaluation du contenu

À la section 3.2.8 de l'étude d'impact, section intitulée « Climat sonore », l'initiateur conclut qu'aucune évaluation des impacts sonores n'est nécessaire, considérant que :

- l'usine n'a jamais fait l'objet de plainte sur le bruit;
- l'ajout d'un turboalternateur n'est pas susceptible d'augmenter contribution sonore de l'usine;
- les usages permanents, incluant les zones habitées, sont à bonne distance de l'usine.

À notre avis, ces trois éléments peuvent en effet justifier qu'aucune mesure ou évaluation supplémentaires ne soient prises. Toutefois, nous considérons que chacune

...2

de ces justifications devrait être validée et expliquée davantage. Ainsi, nous demandons à l'initiateur de nous assurer que:

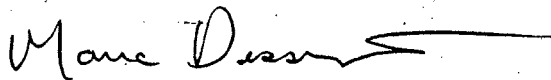
- ni la municipalité, ni le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs n'ont reçu de plainte de bruit environnemental;
- l'ajout d'un troisième turboalternateur n'aura pas de conséquence sur la contribution sonore globale de l'usine, sachant qu'en théorie, l'ajout de cet équipement aux deux déjà existants, devrait augmenter le niveau sonore d'environ 2 dB;
- les zones habitées sont à bonne distance, en incluant une carte qui identifie la localisation des habitations les plus rapprochées par rapport à l'usine.

Pour la phase de construction, l'initiateur devrait nous confirmer qu'il respectera les « Limites et lignes directrices préconisées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction ».

### 3. Conclusion

Pour la phase d'exploitation, nous considérons que les justifications de l'initiateur pour exclure toute mesure ou évaluation des impacts sonores méritent d'être détaillées davantage, conformément à nos commentaires de la section précédente.

Pour la phase de construction, l'initiateur devra nous assurer qu'il respectera les « Limites et lignes directrices préconisées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction ». Ce document est joint à l'annexe 1.



Mario Dessureault, ing., M.Sc.A.

# **Annexe 1**

## **Le bruit communautaire au Québec**

### **Politiques sectorielles**

**Limites et lignes directrices préconisées par le ministère  
du Développement durable, de l'Environnement et des  
Parcs relativement aux niveaux sonores provenant  
d'un chantier de construction**

**(Mise à jour de mars 2007)**



### 1. Pour le jour

Pour la période du jour comprise entre 7 h et 19 h, le MDDEP a pour politique que toutes les mesures raisonnables et faisables doivent être prises par le maître d'œuvre pour que le niveau acoustique d'évaluation ( $L_{A,r,12h}$ )<sup>1</sup> provenant du chantier de construction soit égal ou inférieur au plus élevé des niveaux sonores suivants, soit 55 dB ou le niveau de bruit initial s'il est supérieur à 55 dB. Cette limite s'applique en tout point de réception dont l'occupation est résidentielle ou l'équivalent (hôpital, institution, école).

On convient cependant qu'il existe des situations où les contraintes sont telles que le maître d'œuvre ne peut exécuter les travaux tout en respectant ces limites. Le cas échéant, le maître d'œuvre est requis de:

- a) prévoir le plus en avance possible ces situations, les identifier et les circonscrire;
- b) préciser la nature des travaux et les sources de bruit mises en cause;
- c) justifier les méthodes de construction utilisées par rapport aux alternatives possibles;
- d) démontrer que toutes les mesures raisonnables et faisables sont prises pour réduire au minimum l'ampleur et la durée des dépassements;
- e) estimer l'ampleur et la durée des dépassements prévus;
- f) planifier des mesures de suivi afin d'évaluer l'impact réel de ces situations et de prendre les mesures correctrices nécessaires.

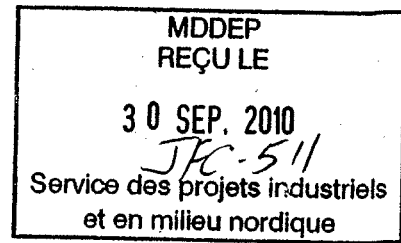
### 2. Pour la soirée et la nuit

Pour les périodes de soirée (19 h à 22 h) et de nuit (22 h à 7 h), tout niveau acoustique d'évaluation sur une heure ( $L_{A,r,1h}$ ) provenant d'un chantier de construction doit être égal ou inférieur au plus élevé des niveaux sonores suivants, soit 45 dB ou le niveau de bruit initial s'il est supérieur à 45 dB. Cette limite s'applique en tout point de réception dont l'occupation est résidentielle ou l'équivalent (hôpital, institution, école).

La nuit (22 h à 7 h), afin de protéger le sommeil, aucune dérogation à ces limites ne peut être jugée acceptable (sauf en cas d'urgence ou de nécessité absolue). Pour les trois heures en soirée toutefois (19 h à 22 h), lorsque la situation<sup>2</sup> le justifie, le niveau acoustique d'évaluation  $L_{A,r,3h}$  peut atteindre 55 dB peu importe le niveau initial à la condition de justifier ces dépassements conformément aux exigences « a » à « f » telles qu'elles sont décrites à la section 1.

<sup>1</sup> Le niveau acoustique d'évaluation  $L_{A,r,T}$  (où  $T$  est la durée de l'intervalle de référence) est un indice de l'exposition au bruit qui contient niveau de pression acoustique continu équivalent  $L_{Aeq,T}$ , auquel on ajoute le cas échéant un ou plusieurs termes correctifs pour des appréciations subjectives du type de bruit. Pour plus de détail concernant l'application des termes correctifs, consulter la Note d'instructions 98-01 sur le bruit.

<sup>2</sup> C'est-à-dire lorsque les contraintes sont telles que le maître d'œuvre ne peut exécuter les travaux tout en respectant les limites mentionnées au paragraphe précédent pour la soirée et la nuit.



**NOTE**

**DESTINATAIRE :** Monsieur Jean-François Coulombe, chef de service  
Service des projets industriels et en milieu nordique

**DATE :** Le 29 septembre 2010

**OBJET :** **SFK Pâte S.E.N.C. à Saint-Félicien**  
**Évaluation d'un protocole de suivi des émissions**  
**atmosphériques – Usine de cogénération**  
**Réf. : 3211-12-161**  
**N/Réf. : DPQA 406**

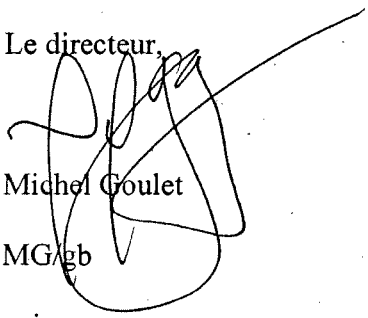
Suite à votre demande, vous trouverez ci-joint l'avis technique de M. Carol Gagné, concernant le projet mentionné en rubrique.

Prenez note que j'appuie les commentaires et la recommandation de M. Gagné pour le volet « émissions atmosphériques » de ce dossier.

Prenez note également que l'analyse du volet « bruit » est en cours et suivra sous peu.

Afin de faciliter notre gestion, nous avons attribué un numéro de dossier « DPQA », auquel je vous prierais de référer dans toute correspondance ultérieure, relative à ce dossier.

Le directeur,

  
Michel Goulet

MG/gb

p. j.

c. c. M. Carol Gagné, ing.



## EXPERTISE TECHNIQUE

**DESTINATAIRE :** Monsieur Michel Goulet, directeur  
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère

**EXPÉDITEUR :** Carol Gagné, ing., M.Sc.

**DATE :** 23 septembre 2010

**OBJET :** **Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de SFK Pâte S.E.N.C. à Saint-Félicien**

**Réf. : 3211-12-161**  
**N/Réf. : DPQA 406**

---

### 1. OBJET DE LA DEMANDE

SFK Pâte S.E.N.C. exploite actuellement une usine de production de pâte kraft vierge à Saint Félicien. Cette usine est dotée d'une centrale de cogénération à la biomasse d'une puissance nominale de production d'électricité d'environ 33 MW. SFK Pâte S.E.N.C. souhaite porter sa puissance nominale de production d'électricité à environ 43 MW, par l'ajout d'un nouveau groupe de turboalternateur d'une puissance nominale d'environ 10 MW. L'usine étant déjà autosuffisante en énergie, cette production supplémentaire d'électricité sera vendue en totalité à Hydro-Québec Distribution.

Le Service des projets industriels et en milieu nordique de la Direction des évaluations environnementales demande d'analyser l'étude d'impact de façon à déterminer, pour le volet des émissions atmosphériques, la recevabilité environnementale du projet (réf. 1).

### 2. ANALYSE DE LA RECEVABILITÉ ENVIRONNEMENTALE (réf. 1 et 2)

Vous trouverez ci-dessous nos questions et commentaires relativement à la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement. Les numéros et titres de nos sections correspondent à la table des matières de l'étude d'impact.

...2

**Introduction, p. 1, Section 1.3.1 - Description générale du projet, p. 4 et  
Section 2.1 - Installations existantes, p. 9**

Aux pages 1 et 4, il est indiqué que la puissance nominale de production d'électricité de l'usine, actuellement d'environ 33 MW serait augmentée d'environ 10 MW afin de la porter à environ 43 MW, soit près de 30 %.

À la page 9, il est toutefois indiqué, qu'au début des années 80, l'usine avait une puissance de production d'électricité installée de 20 MW et, qu'au milieu des années 90, cette puissance a été augmentée de 6,9 MW. Plus loin dans cette même page 9, il est indiqué que la puissance actuelle générée est de l'ordre de 27 MW.

Commentaire :

Veillez expliquer ces différences ou effectuer les corrections requises.

**Section 2.1 - Installations existantes, p. 9**

Il est indiqué que la puissance nominale de la chaudière à biomasse est de 150 t/h de vapeur mais qu'elle fonctionnerait actuellement à une puissance de 115 t/h de vapeur.

Commentaire :

Veillez indiquer à quelle puissance en MW correspond la puissance nominale de la chaudière à biomasse de 150 t/h de vapeur.

**Section 2.1.4 - Émissions atmosphériques, p. 12**

Il est indiqué que le précipitateur électrostatique actuel est surdimensionné par rapport aux besoins de la chaudière à biomasse.

Commentaire :

Veillez décrire de façon plus détaillée les caractéristiques de cet équipement d'épuration.

Veillez également expliquer quel impact aura l'augmentation de la charge prévue (débit de gaz de combustion et taux d'émission de particules) sur le fonctionnement du précipitateur électrostatique et sur les émissions de particules dans l'atmosphère.

**Tableau 2.4, p. 12**

Au tableau 2.4, il est indiqué que la norme d'émission de particules est de 450 mg/Nm<sup>3</sup>.

Commentaire :

Veillez préciser que cette norme est exprimée sur base sèche et corrigée à 12 % de CO<sub>2</sub>.

Veillez également préciser qu'il s'agit de la norme actuellement applicable aux chaudières à bois d'une puissance utile égale ou supérieure à 3 MW spécifiée dans le Règlement sur la qualité de l'atmosphère (Q-2, r.20).

Il y aurait également lieu de comparer les émissions de particules prévues avec la norme projetée dans le projet de Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (PRAA), soit 100 mg/m<sup>3</sup> sur base sèche et corrigée à 7 % de O<sub>2</sub>. Ce projet de règlement est disponible dans le site internet du MDDEP.

**Section 1.3.1 - Description générale du projet, p. 4 et section 4.2.2 – Qualité de l'air, p. 61**

Aux pages 1 et 4, il est indiqué que la puissance nominale de production d'électricité de l'usine, actuellement d'environ 33 MW, serait augmentée d'environ 10 MW afin de la porter à environ 43 MW, soit près de 30 %.

Par ailleurs, à la page 61, il est indiqué, qu'en 2009, la centrale de cogénération a consommé un total de 143 000 tonnes métriques anhydres (tma) d'écorces. Il est également indiqué que le promoteur se propose d'augmenter sa consommation de biomasse à un niveau situé entre 180 000 tma/an et 200 000 tma/an.

Toujours selon le promoteur, les taux d'émission des contaminants émis par la chaudière seraient alors augmentés de 25 %.

Commentaire :

L'augmentation de la consommation annuelle de biomasse de la chaudière à bois, actuellement de 143 000 tma/an, à un niveau situé entre 180 000 tma/an et 200 000 tma/an, représente une augmentation se situant entre 25,9 % et 39,9 %.

Veillez expliquer ces différences ou effectuer les corrections requises. À ce sujet, il y a lieu de porter une attention particulière aux taux d'émission des contaminants utilisés pour évaluer les impacts sur le fonctionnement du précipitateur électrostatique et sur la

qualité de l'air ambiant. En effet, l'augmentation prévue de 25 % des taux d'émission semble une hypothèse conservatrice.

### **Section 6.2 Suivi environnemental, p. 78**

Aucun équipement de surveillance en continu des émissions atmosphériques de la chaudière à bois n'est mentionné par le promoteur.

#### Commentaire :

Veillez indiquer quels équipements de surveillance en continu des émissions atmosphériques de la chaudière à bois sont prévus.

À ce sujet, il est à noter que le projet de Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (PRAA) prévoit que tout appareil de combustion dont la puissance nominale est égale ou supérieure à 10 MW doit être muni d'un système qui mesure et enregistre en continu la concentration en oxygène (O<sub>2</sub>) et en monoxyde de carbone (CO), de même que l'opacité ou la concentration des particules.

### **3. RECOMMANDATION**

À la suite de l'évaluation de l'étude d'impact sur l'environnement, volet émissions atmosphériques, nous vous informons que nous ne pourrions statuer sur la recevabilité environnementale du projet que lorsque nous aurons reçu les réponses à nos questions et commentaires.



Carol Gagné, ing., M.Sc.

#### 4. RÉFÉRENCES

1. SFK Pâte S.E.N.C., Augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien, Étude d'impact sur l'environnement, Juin 2010.
2. Directive pour le projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C., dossier 3211-12-161, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Octobre 2009.



MDDEP  
REÇU LE

23 AOÛT 2010

SFC-455  
Service des projets industriels  
et en milieu nordique

**NOTE**

DESTINATAIRE : Jean-François Coulombe, chef de service  
Service des projets industriels et en milieu nordique

DATE : Le 20 août 2010

OBJET : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de  
Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C. (3211-12-161)

---

En réponse à votre demande du 13 août dernier, adressée à M. Richard Beaulieu, le Service agricole a fait une analyse du rapport final de l'étude d'impact sur l'environnement – Augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien.

En fonction du mandat et du champ de compétence du service agricole, le service n'a pas de commentaires à formuler sur ce rapport.

En espérant le tout conforme.

Denis Lapointe, biologiste, M.Sc.  
Chef du service agricole



DESTINATAIRE : Monsieur Jean-François Coulombe  
Chef du Service des projets industriels et en milieu nordique  
Direction des évaluations environnementales

EXPÉDITEUR : Yves Grimard  
Chef du Service des avis et des expertises

DATE : Le 20 avril 2011

OBJET : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de  
Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C. - Recevabilité de la 2<sup>e</sup> série de  
réponses aux questions et commentaires du MDDEP

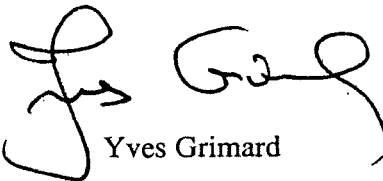
*N/réf. : Savex-10278*  
*V/réf. : 3211-12-161*

---

Voici un avis de la part de Mme Lucie Wilson en réponse au dossier mentionné en objet.  
S'il y a lieu, vous pouvez la joindre au numéro de téléphone 418 521-3820, poste 7063.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire et vous  
prions d'agréer nos meilleures salutations.

Le chef du Service des avis et des expertises,



Yves Grimard

p.j. 1

DESTINATAIRE : Monsieur Yves Grimard  
Chef du Service des avis et des expertises

EXPÉDITRICE : Lucie Wilson

DATE : Le 20 avril 2011

OBJET : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de  
Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C. - Recevabilité des réponses à  
la 2<sup>e</sup> série de questions et commentaires du MDDEP

*N/réf. : Savex-10278*  
*V/réf. : 3211-12-161*

---

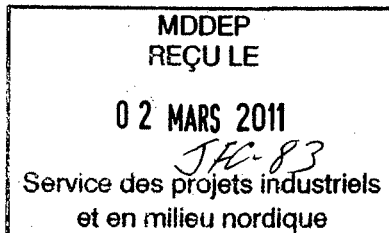
Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, M. Jean-François Coulombe de la Direction des évaluations environnementales sollicitait, le 30 mars dernier, les commentaires du SAVEX sur la recevabilité des réponses du promoteur à la deuxième série de questions du MDDEP sur l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C.

Le document de réponses du promoteur répond adéquatement à nos questions. En conséquence, nous considérons que l'étude d'impact du projet est recevable.



LW-sc/ml

c.c. M. Luc Jauron, SEI  
M. Jean Jobidon, PRRI



Note

DESTINATAIRE : Monsieur Jean-François Coulombe  
Chef du Service des projets industriels et en milieu nordique  
Direction des évaluations environnementales

EXPÉDITEUR : Yves Grimard  
Chef du Service des avis et des expertises

DATE : Le 1<sup>er</sup> mars 2011

OBJET : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de  
Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C. - Recevabilité des réponses  
aux questions et commentaires du MDDEP

N/réf. : SAVEX-1020 

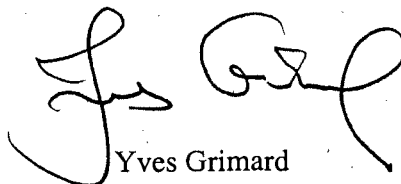
V/réf. : 3211-12-161

---

Voici un avis de la part de Mme Lucie Wilson en réponse au dossier mentionné en objet.  
S'il y a lieu, vous pouvez la joindre au numéro de téléphone 418 521-3820, poste 7063.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire et vous  
prions d'agréer nos meilleures salutations.

Le chef du Service des avis et des expertises,



Yves Grimard

p.j. 1

DESTINATAIRE : Monsieur Yves Grimard  
Chef du Service des avis et des expertises

EXPÉDITRICE : Lucie Wilson

DATE : Le 1<sup>er</sup> mars 2011

OBJET : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de  
Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C. - Recevabilité des réponses  
aux questions et commentaires du MDDEP

*N/réf. : Savex-10204*

*V/réf. : 3211-12-161*

---

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, M. Jean-François Coulombe de la Direction des évaluations environnementales sollicitait, le 24 janvier dernier, les commentaires du SAVEX sur la recevabilité des réponses du promoteur aux questions du MDDEP sur l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C.

Nous avons pris connaissance du document et considérons que les questions suivantes doivent être répondues pour que l'étude soit considérée recevable.

## QC-9

On mentionne en page 12 du document que les eaux de refroidissement sont non contaminées et qu'elles sont déviées des lagunes de traitement secondaire pour être rejetées directement dans la rivière Mistassini. Pourtant, dans l'étude d'impact à la section 2.1.3, on nous parle plutôt de trois scénarios de rejet et celui où les eaux de refroidissement sont rejetées en aval du traitement secondaire est présenté comme étant occasionnel. Ceci est répété à la section 2.2.9 où l'on spécifie que l'eau de refroidissement additionnelle requise en raison de l'augmentation du potentiel de cogénération sera rejetée selon le calendrier suivant :

...2

- D'octobre et de mai, les eaux de refroidissement seront combinées à l'entrée du traitement secondaire avant d'être rejetées à la rivière Mistassini;
- De mai à octobre, les eaux de refroidissement sont rejetées à la rivière Ashuapmushuan.

Si les eaux de refroidissement sont non contaminées, pourquoi sont-elles envoyées au traitement secondaire où elles contribuent à la dilution des eaux usées? Dans l'éventualité où elles seraient contaminées, comment peut-on envisager leur rejet sans traitement dans la rivière Ashuapmushuan 6 mois par année?

Il faudrait faire la distinction entre les eaux de refroidissement utilisées à la papetière et celles utilisées à l'usine de cogénération. De plus, il faudrait indiquer si les eaux de refroidissement de l'usine de cogénération reçoivent ou non des additifs et à quel endroit ces eaux sont finalement rejetées.

#### QC-16 et QC-17

Est-ce qu'il faut comprendre des réponses à ces deux questions que les seules eaux de refroidissement utilisées à l'usine de cogénération sont de type indirect et qu'elles ne subissent aucun traitement chimique? La tour de refroidissement dont on parle à la question QC-17 appartient-elle à la papetière ou à l'usine de cogénération? Il faudrait éclaircir cet aspect car il implique des avenues complètement différentes.

Si l'usine de cogénération utilise une tour de refroidissement, le projet d'augmentation du potentiel de cogénération affectera-t-il les débits et les charges rejetées par la purge de la tour? Préciser l'ordre de grandeur des changements prévus et indiquer à quel endroit est rejetée la purge de la tour.

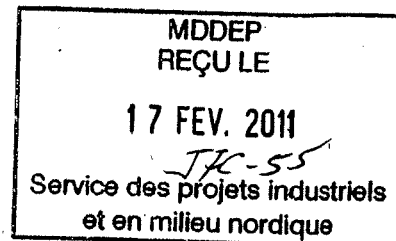
En conclusion, on constate une contradiction entre ce qui est présenté dans l'étude d'impact et dans le document de réponses aux questions et commentaires du MDDEP en ce qui a trait aux eaux de refroidissement. Tant que ce point ne sera pas éclairci, nous ne pourrons nous prononcer sur la recevabilité de l'étude d'impact.

*lw*

LW-sc/ml

Direction du suivi de l'état de l'environnement  
Service des avis et des expertises

Note



DESTINATAIRE : Monsieur Jean-François Coulombe  
Chef du Service des projets  
industriels et en milieu nordique

EXPÉDITEUR : Yves Grimard

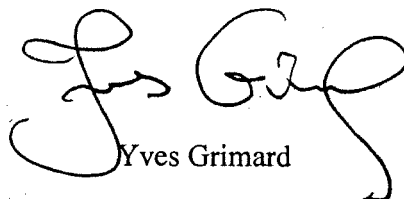
DATE : Le 15 février 2011

OBJET : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à  
l'usine de Saint-Félicien de SFK pâte S.E.N.C.  
V/réf.: 3211-12-161  
N/réf.: Savex-10111

Voici un avis de la part de M. Gilles Boulet en réponse au dossier mentionné en objet. S'il y a lieu, vous pouvez le joindre au numéro de téléphone suivant : 418 521-3820 poste 4571.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire et vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Le chef du Service des avis et des expertises,



Yves Grimard

p.j. 1

DESTINATAIRE : Monsieur Yves Grimard  
Chef du Service des avis et des expertises

EXPÉDITEUR : Gilles Boulet, météorologue

DATE : Le 15 février 2011

OBJET : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à  
l'usine de Saint-Félicien de SFK pâte S.E.N.C.  
*V/réf.:3211-12-161*  
*N/réf. : Savex-10111*

---

Le 26 janvier dernier, nous avons reçu une demande d'avis technique de la part de M. Jean-François Coulombe de la Direction des évaluations environnementales relativement au projet cité en rubrique. Notre avis est demandé à propos des réponses fournies par l'initiateur du projet suite aux questions et commentaires qui lui ont été adressés.

Nous avons pris connaissance de la documentation soumise à notre attention. Voici nos commentaires.

Les réponses fournies par l'initiateur du projet aux questions qui ont trait à la modélisation de la dispersion atmosphérique et à la qualité de l'air sont jugées satisfaisantes. En conséquence, nous estimons que l'étude d'impact est maintenant recevable.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, n'hésitez pas à me contacter pour toute information supplémentaire.



GB-jfb/gc

c. c. M. Pierre Walsh, DSEE-SAVEX

savex-10111/521203437

Édifice Marie-Guyart, 7<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 22  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3820, poste 4571  
Télécopieur : 418 643-9591  
Internet: <http://www.mddep.gouv.qc.ca>  
Courriel: [gilles.boulet@mddep.gouv.qc.ca](mailto:gilles.boulet@mddep.gouv.qc.ca)

DESTINATAIRE : Monsieur Jean-François Coulombe  
Chef du Service des projets industriels et en milieu nordique  
Direction des évaluations environnementales

EXPÉDITEUR : Yves Grimard  
Chef du Service des avis et des expertises

DATE : Le 21 septembre 2010

OBJET : Recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement – Projet  
d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-  
Félicien de SFK Pâte

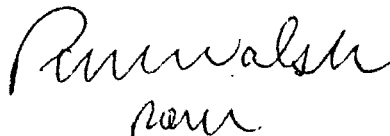
*N/réf. : Savex-9700*  
*V/réf. : 3211-12-161*

---

Voici un avis de la part de Mme Lucie Wilson en réponse au dossier mentionné en objet.  
S'il y a lieu, vous pouvez la joindre au numéro de téléphone 418 521-3820, poste 7063.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire et vous  
prions d'agréer nos meilleures salutations.

Le chef du Service des avis et des expertises,



Yves Grimard

p.j. 1



DESTINATAIRE : Monsieur Yves Grimard,  
Chef du Service des avis et des expertises

EXPÉDITRICE : Lucie Wilson

DATE : Le 21 septembre 2010

OBJET : Recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement – Projet  
d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-  
Félicien de SFK Pâte

N/réf. : Savex-9700

V/réf. : 3211-12-161

---

La compagnie SFK Pâte souhaite augmenter le potentiel de cogénération de son usine de Saint-Félicien par l'ajout d'un troisième groupe de turbo-alternateurs d'une puissance d'environ 10 MW. Ce projet, élaboré suite à un appel d'offres d'Hydro-Québec, vise principalement à accroître les revenus de l'entreprise de façon à améliorer sa compétitivité sur le marché.

Voici nos commentaires suite à la demande de la Direction des évaluations environnementales concernant la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement déposée par le promoteur en juin 2010.

### Commentaire général

Bien que l'usine de cogénération de Saint-Félicien existe depuis plusieurs années et ait déjà déposé par le passé d'autres études d'impact sur l'environnement en raison d'augmentations successives de son potentiel de cogénération, le document présenté devrait contenir une description exhaustive du projet et non se limiter à un simple constat à l'effet que l'augmentation de puissance prévue ne modifiera en rien les rejets de l'entreprise.

### Commentaires spécifiques

#### 2.1.3 Rejets d'eau

Il faudrait expliquer la raison d'être des trois scénarios possibles de rejet des effluents, soit dans la rivière Mistassini (en amont ou en aval du traitement secondaire des eaux usées de la papetière) et dans la rivière Ashuapmushuan.

À quelle occasion l'effluent est-il rejeté à la sortie du traitement secondaire plutôt qu'à l'entrée?

#### 2.2.4 Réservoirs et entreposage de produits chimiques

On mentionne que les modifications apportées à l'usine n'entraîneront pas une augmentation de la quantité de produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau de refroidissement. L'étude doit indiquer la nature des produits utilisés et présenter les fiches signalétiques correspondantes. Il faudrait également préciser les quantités utilisées et les concentrations attendues dans l'eau de purge de la (ou des) tours de refroidissement.

#### 2.2.9 Description des rejets

L'étude devrait expliquer pourquoi les eaux de refroidissement sont rejetées de mai à octobre dans une rivière et le reste de l'année, dans l'autre rivière. Cette section devrait également présenter la quantité d'eau de refroidissement additionnelle qui sera nécessaire pour la réalisation du projet.

#### 4.2.1 Qualité de l'eau

Il faudrait expliquer plus clairement pourquoi il n'y aura pas d'augmentation de la quantité d'eau de refroidissement rejetée dans la rivière Mistassini entre octobre et mai alors que le débit rejeté dans la rivière Ashuapmushuan le restant de l'année va légèrement augmenter. Il faudrait également fournir les débits moyens mensuels que l'on prévoit rejeter pour chacun des scénarios de rejet et pour chaque mois de l'année.

#### 6.2 Suivi environnemental

On constate qu'aucun suivi environnemental n'est prévu pour les rejets d'eaux contaminées. Rappelons que les impacts potentiels d'un projet sur la qualité des eaux de

surface doivent être évalués sur la base des objectifs environnementaux de rejet (OER) du milieu aquatique. Les OER sont calculés par le MDDEP et ils définissent les concentrations et charges maximales de contaminants qui peuvent être rejetées dans un plan d'eau tout en respectant les critères de qualité à la limite d'une zone de mélange restreinte (MDDEP, 2007). Ils sont calculés à partir du débit de l'effluent, du débit du cours d'eau alloué pour la dilution de l'effluent, des données représentatives de la qualité des eaux du milieu récepteur et des critères de qualité de l'eau correspondant aux usages présents dans le milieu.

Dans sa forme actuelle, l'étude d'impact sur l'environnement du projet de Saint-Félicien ne nous apparaît donc pas recevable.



LW-ig/cg

DESTINATAIRE : Monsieur Jean-François Coulombe  
Chef du Service des projets industriels  
et en milieu nordique

EXPÉDITEUR : Yves Grimard

DATE : Le 14 septembre 2010

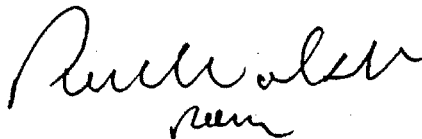
OBJET : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de  
Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C.  
*N/réf.: Savex-9699*  
*V/réf.: 3211-12-161*

---

Voici un avis de la part de M. Gilles Boulet en réponse au dossier mentionné en objet. S'il y a lieu, vous pouvez le joindre au numéro de téléphone 418 521-3820 poste 4571.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire et vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Le chef du Service des avis et des expertises,



Yves Grimard

p.j. 1

DESTINATAIRE : Monsieur Yves Grimard  
Chef du Service des avis et des expertises

EXPÉDITEUR : Gilles Boulet, météorologue

DATE : 14 septembre 2010

OBJET : Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de  
Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C.  
V/réf.: 3211-12-161  
N/réf. : Savex-9699

---

Le 12 août dernier, nous avons reçu une demande d'avis technique de la part de M. Jean-François Coulombe, de la Direction des évaluations environnementales, relativement au projet cité en rubrique. Notre avis est demandé à propos d'une étude d'impact qui a été réalisée par la firme Roche. Cette étude vise notamment à établir l'impact sur la qualité de l'air ambiant du projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C.

Nous avons pris connaissance de la documentation soumise à notre attention. Voici nos commentaires et questions :

- À la page 16 de l'étude de dispersion atmosphérique (annexe 5 de l'étude d'impact), il est mentionné que le deuxième scénario de modélisation qui a été considéré consiste à augmenter de 25 % le taux d'émission des contaminants émis par la chaudière afin de prendre en compte l'augmentation prévue de consommation de biomasse. Selon les informations contenues dans l'étude d'impact, la consommation de biomasse passera de 143 000 tma/an en 2009 à une valeur variant entre 180 000 tma/an et 200 000 tma/an en 2012. Or, une consommation de biomasse se situant entre 180 000 tma/an et 200 000 tma/an correspond à une augmentation de la consommation de biomasse variant entre 25 % et 40 % par rapport à l'année 2009. Le consultant doit expliquer pourquoi il a choisi de modéliser l'impact d'une augmentation de 25 % des émissions de la chaudière alors qu'il est possible que l'augmentation de consommation de biomasse atteigne près de 40 %.

...2

- Quelques erreurs de transcription ont été notées dans le rapport final et dans l'étude de dispersion atmosphérique. Voici une liste de ces erreurs :
  - Tableau 6.7, p. 26 de l'étude de dispersion : la concentration maximale finale de SO<sub>2</sub> sur 4 minutes devrait être de 326,12 µg/m<sup>3</sup> (scénario 2009 et 2012) au lieu de 176,12 µg/m<sup>3</sup>.
  - Tableau 4.9, p. 63 de l'étude d'impact et tableau 7.1, p. 28 de l'étude de dispersion : la concentration finale de dioxines et furanes devrait être de 4,02E-08 µg/m<sup>3</sup> (scénario 2009) au lieu de 3,0237E-04 µg/m<sup>3</sup> et de 4,03E-08 µg/m<sup>3</sup> (scénario 2012) au lieu de 3,0240E-04 µg/m<sup>3</sup>.
  - Tableau 4.9, p. 63 de l'étude d'impact et tableau 7.1, p. 28 de l'étude de dispersion : la concentration finale de PM<sub>2,5</sub> (scénario 2009) devrait être de 24,85 µg/m<sup>3</sup> au lieu de 24,34 µg/m<sup>3</sup>.

En espérant le tout à votre entière satisfaction. N'hésitez pas à me contacter pour toute information supplémentaire.



GB-jfb/ml

c. c. M. Pierre Walsh, DSÉE-SAVEX

savex-9699/521203437

**De:** Couture, Yvon  
**Envoyé:** 20 septembre 2010 15:03  
**À:** Rainville, Élizabeth  
**Cc:** Boulet, Gilles  
**Objet:** dossierSFK Pâte S.E.N.C.

Bonjour Mme Rainville, nous n'avons pas jugé bon de demander l'évaluation des métaux à cause des raisons suivantes:

- la nature des intrants dans la chaudière: constitué majoritairement d'écorce et de résidus de scierie, pour une proportion de 82% du temps d'opération, et 11% un mélange de biomasse et de mazout lourd. Il n'y a pas de raison de soupçonner la présence de métaux à un taux appréciable dans ces intrants. La situation aurait été différente si le promoteur aurait voulu utiliser des huiles usées ou des résidus de bois traité par exemple.
- selon la modélisation la contribution du projet aux premières résidences, en terme de particules fines, serait faible (les métaux seraient majoritairement sous forme de particules)
- finalement, les études antérieures de dossiers similaires (cogénération) nous a amené à conclure que l'impact du projet sur la qualité de l'air ambiant au niveau des métaux ne seraient pas vraiment significative,

**Yvon Couture Msc**  
**Direction du Suivi de l'état de l'environnement**  
**Service des avis et expertises, qualité de l'air**  
**Éd Marie-Guyart, 7ième étage**  
**675, René-Lévesque Est, Bte 22**  
**Québec (Québec) G1R 5V7**  
**Tél : (418) 521-3820 poste 4703**  
**Télé : (418) 643-9591**  
**[yvon.couture@mddep.gouv.qc.ca](mailto:yvon.couture@mddep.gouv.qc.ca)**

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ** - Ce message, transmis par courrier électronique, peut être protégé par le secret professionnel et est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, le distribuer ou le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, veuillez immédiatement informer l'expéditeur par courrier électronique et détruire ce message et toute copie de celui-ci. Merci

DESTINATAIRE : Mme Édith Tremblay, directrice régionale de l'analyse et de  
l'expertise du Saguenay - Lac-Saint-Jean

DATE : Le 27 avril 2011

OBJET : Demande d'avis sur les réponses aux questions et commentaires du  
projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de  
Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C. (3211-12-161)

N/RÉF. : 7610-02-01-0320205  
SCW-708386

---

Madame,

Cet avis fait suite à la demande datée du 30 mars 2011, transmise par M. Jean-François Coulombe du Service des projets industriels et en milieu nordique. Il concerne la demande d'avis sur les réponses aux questions et commentaires du projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C.

1. Caractérisation des sols

À la page 2 du document intitulé « Deuxième série de questions et commentaires concernant le projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de SFK Pâte S.E.N.C. de Saint-Félicien », il est mentionné que Fibrek s'engage à faire réaliser une caractérisation des sols en conformité avec les règles du MDDEP. Nous croyons encore qu'une caractérisation des sols devrait être exigée préalablement à l'émission du décret.

2. Transformateurs

Le transformateur et celui de remplacement actuels seront conservés dans le cadre du projet et ceux-ci sont actuellement situés sur des bases de ciment. Nous croyons qu'étant donné que le transformateur sera de plus en plus sollicité avec le projet, l'ajout d'une cuvette de rétention pouvant contenir 110% des huiles en cas de fuite sera requis au pourtour des transformateurs.

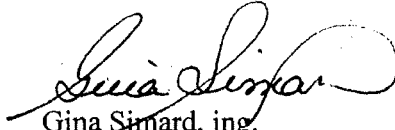
À ce sujet, la compagnie a déjà transmis à la direction régionale deux croquis pour corriger la situation dont vous trouverez copies en pièces jointes. Nous croyons que ces correctifs devraient être plus détaillés et exigés sous forme de plans signés et scellés par un ingénieur et intégrés dans les exigences du décret.

...2



En espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

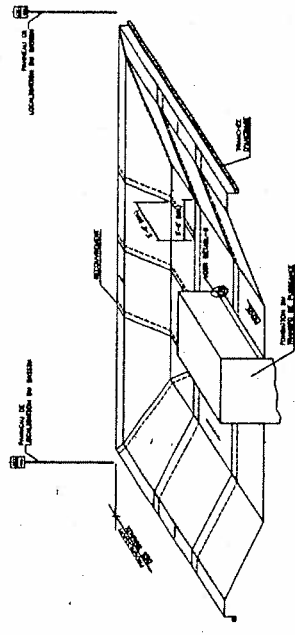
GS/md



Gina Simard, ing.  
Division des secteurs municipal et industriel

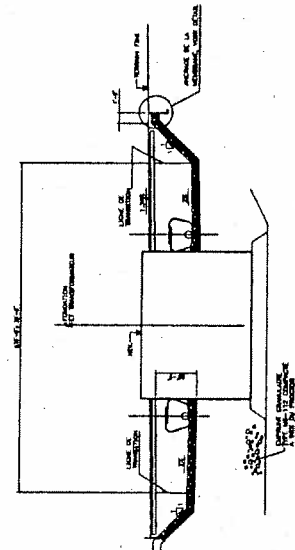
p.j. Croquis du bassin de récupération et du séparateur d'huile

X

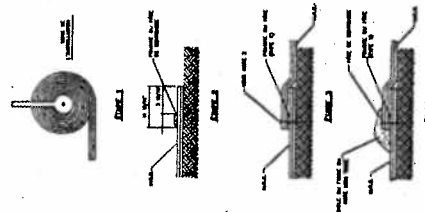


REGULATION TYPIQUE DE LA PENTE DE LA MEMBRANE DE SOUS-DIMENSIONNEMENT (M.A.S.)

Scale symbol

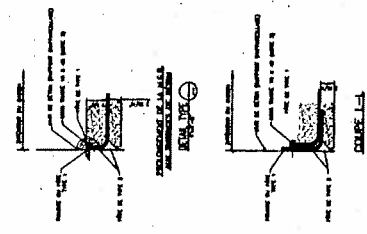


Scale symbol



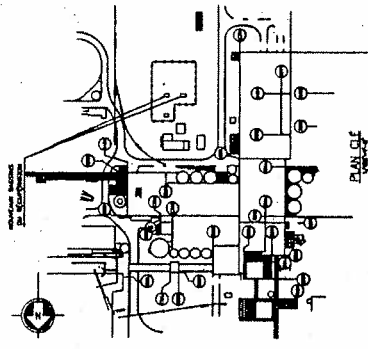
MEMBRANE ET REINFORCEMENT DE LA M.A.S.

Scale symbol



DETAILS DE LA MEMBRANE ET REINFORCEMENT

Scale symbol

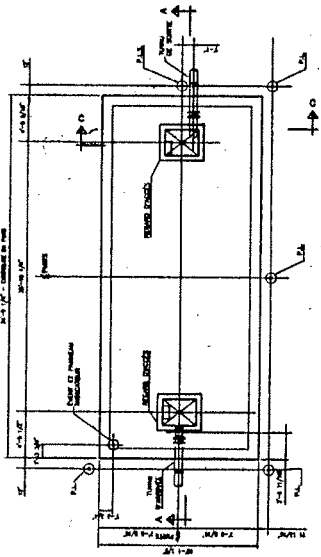


DETAILS DE LA MEMBRANE

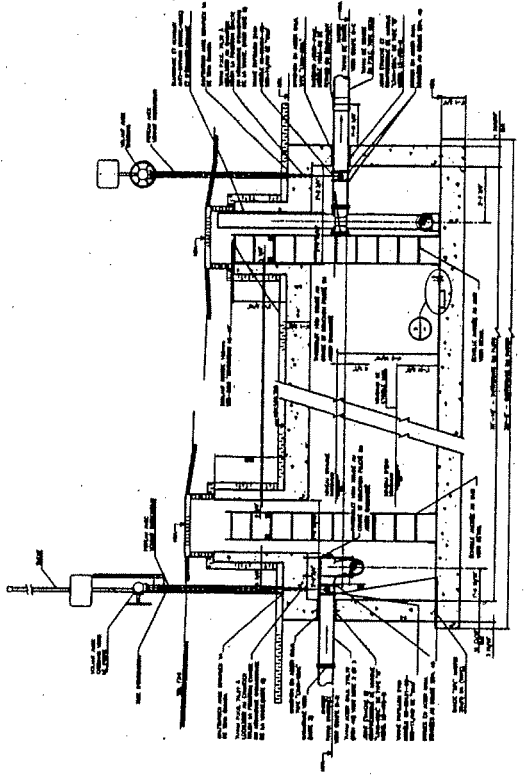
KSH Cogertec

BASSIN DE RECUPERATION  
VUE EN PLAN, COUVRES ET DETAILS

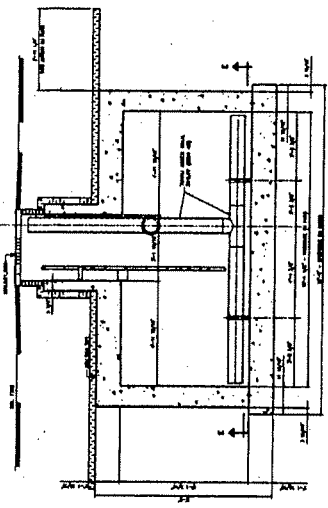
PROJETANT	DATE	SCALE
VERIFIEUR	DATE	SCALE
APPROBATEUR	DATE	SCALE
PROJETANT	DATE	SCALE
VERIFIEUR	DATE	SCALE
APPROBATEUR	DATE	SCALE
PROJETANT	DATE	SCALE
VERIFIEUR	DATE	SCALE
APPROBATEUR	DATE	SCALE



MEZANIN  
MEZANIN



MEZANIN



MEZANIN

<b>KSH Cegetec</b> KSH Cegetec s.r.l. - Via S. Maria Maddalena, 1 - 00100 Roma - Italy Tel. +39 06 574911 - Fax +39 06 574912 E-mail: ksh@cegetec.it		UNIVERSITA' DI ROMA LABORATORIO DI PIANI, COPERTURE E DETTAGLI Prof. Ing. ... ... ...	
1. ... 2. ... 3. ... 4. ... 5. ... 6. ... 7. ... 8. ... 9. ... 10. ...	11. ... 12. ... 13. ... 14. ... 15. ... 16. ... 17. ... 18. ... 19. ... 20. ...	21. ... 22. ... 23. ... 24. ... 25. ... 26. ... 27. ... 28. ... 29. ... 30. ...	31. ... 32. ... 33. ... 34. ... 35. ... 36. ... 37. ... 38. ... 39. ... 40. ...

DESTINATAIRE : Mme Édith Tremblay, directrice régionale de l'analyse et de  
l'expertise du Saguenay - Lac-Saint-Jean

DATE : Le 17 février 2011

OBJET : Demande d'avis sur les réponses aux questions et commentaires  
du projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de  
Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C. (3211-12-161)

N/RÉF. : 7610-02-01-0320205  
SCW-0693774

Madame,

Cet avis fait suite à la demande datée du 24 janvier 2011, transmise par M. Jean-François Coulombe du Service des projets industriels et en milieu nordique. Il concerne la demande d'avis sur les réponses aux questions et commentaires du projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C.

1. Caractérisation des sols

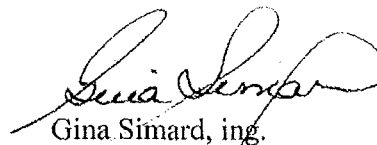
À la page 16 du document intitulé « Réponses aux questions et commentaires », il est mentionné que si un décret est émis, Fibrek S.E.N.C. s'engage à effectuer une caractérisation des sols. Nous croyons qu'une caractérisation des sols devrait être exigée préalablement à l'émission du décret.

2. Normes DBO<sub>5</sub> et MES

À la page 33 du même document, les normes de DBO<sub>5</sub> et MES ont été inversées. Les normes de l'attestation d'assainissement sont de 154 800 kg/mois pour la DBO<sub>5</sub> et de 244 300 kg/mois pour les MES.

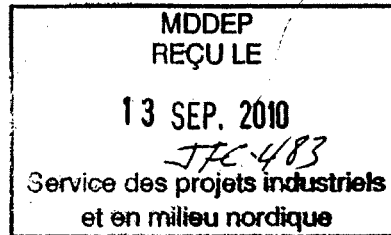
En espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

GS/md



Gina Simard, ing.

Division des secteurs municipal et industriel



NOTE

DESTINATAIRE : M<sup>me</sup> Édith Tremblay, directrice régionale de l'analyse et de  
l'expertise du Saguenay-Lac-Saint-Jean

DATE : Le 8 septembre 2010

OBJET : Demande d'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact pour un  
projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de  
Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C. (3211-12-161)

N/RÉF. : 7610-02-01-0320205  
SCW-00662648

Madame,

Cet avis fait suite à la demande datée du 13 août 2010, transmise par M. Jean-François Coulombe du Service des projets industriels et en milieu nordique. Il concerne la demande d'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine de Saint-Félicien de SFK Pâte S.E.N.C.

1. Changement de nom

Selon nos informations, SFK Pâte S.E.N.C. aurait changé de nom. Elle se nomme maintenant Fibrek S.E.N.C. et est une société en nom collectif gérée par Fibrek inc., une société par actions. Fibrek S.E.N.C. détient l'usine de Saint-Félicien seulement, alors que Fibrek inc. regroupe toutes les usines, tant au Québec qu'aux États-Unis. Des explications à ce sujet devraient être demandées.

2. Caractérisation des sols

À la page 16 de l'étude d'impact, il est mentionné qu'étant donné qu'une contamination des sols est peu probable, aucune caractérisation n'a été effectuée. Nous croyons qu'une caractérisation de sols de type « phases 1 et 2 » devrait tout de même être exigée.

3. Puits de captage d'eau souterraine à moins d'un kilomètre

L'autorisation du projet augmentera la quantité d'eau qui sera traitée aux lagunes misent en exploitation il y a près de 30 ans. Selon les dernières informations, celles-ci engendrent des contaminants souterrains qui ont atteint un puits privé. Le 28 avril 2010, un plan d'action a été déposé à la Direction régionale du Saguenay - Lac-Saint-Jean. Afin de faire une mise à jour, il serait intéressant de demander les détails du plan d'action et de nous fournir des explications sur les actions qui ont été réalisées récemment.

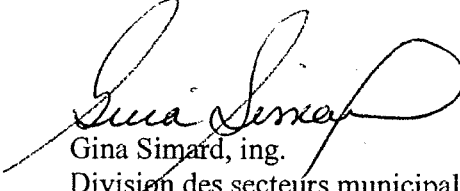
...2

4. Suivi des PM<sub>2.5</sub>

Deux stations d'échantillonnage des particules fines (PM<sub>2.5</sub>) devraient être installées sur des stations urbaines à proximité de l'usine. Étant donné que dans l'actuel projet du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* ce paramètre est normé, il serait important d'installer ces équipements de mesure pour débiter le suivi de ce paramètre rapidement.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

GS/md



Gina Simard, ing.  
Division des secteurs municipal et industriel

**De:** Dominique.Teufel@mdeie.gouv.qc.ca  
**Envoyé:** 18 novembre 2009 14:38  
**À:** Rainville, Elizabeth  
**Cc:** Denis.Darveau@mdeie.gouv.qc.ca  
**Objet:** Directive "Projet d'augmentation du potentiel de cogénération à l'usine SFK Pâte S.E.N.C. de St-Félicien



Bonjour Madame,

Nous avons pris connaissance de l'avis de projet et de la directive des évaluations environnementales concernant le projet de SFK Pâte S.E.N.C.

Nous ne considérons pas opportun d'être consulté pour les étapes subséquentes du projet.

Merci pour l'information reçue et veuillez agréer, Madame, nos meilleures salutations.

Dominique Teufel  
Conseillère en développement économique  
MDEIE - Saguenay - Lac-Saint-Jean  
Courriel : dominique.teufel@mdeie.gouv.qc.ca  
Tél. : 418-695-7971 poste 1055

---

**Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)**

L'information transmise par ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.